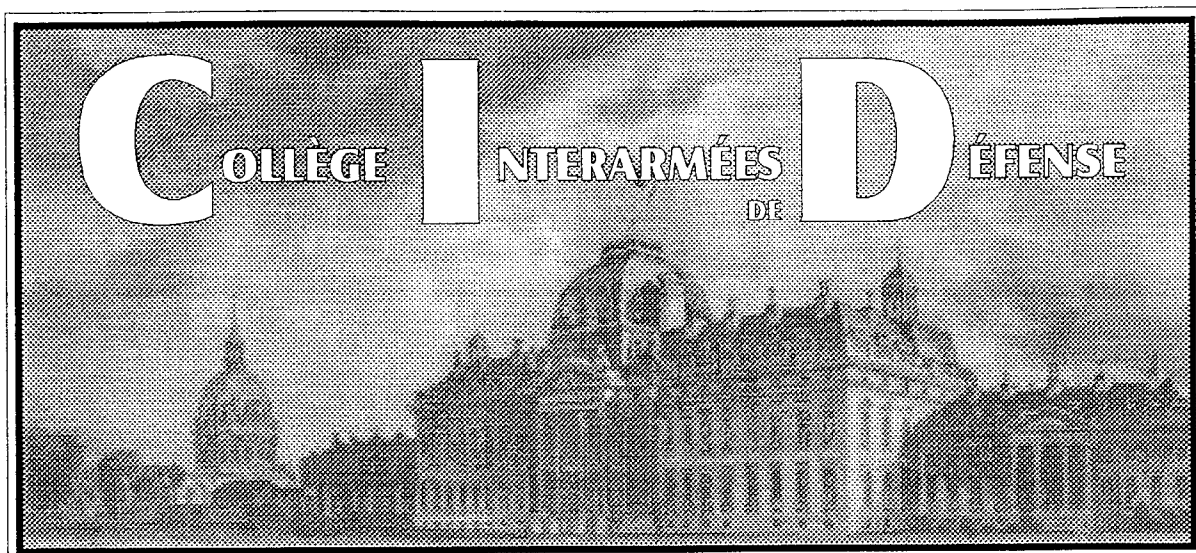




Etude particulière à option N° C 05

Thème d'étude:

La sécurité en Méditerranée

Méditerranée un espace stratégique partagé?

Les enjeux, les menaces, les acteurs, les initiatives : bilan et critiques.

Quelle place pour la Méditerranée dans la construction de la défense européenne?

Comment la France peut-elle avec les autres riverains, améliorer les conditions d'un bon voisinage, notamment en Méditerranée occidentale?

Directeur de recherche: Colonel MARBEC. EMA / EA.

Comité d'étude:

Lieutenant-Colonel de LAPASSE

Chef de Bataillon BOYER

Chef de Bataillon HACKENBRUCH

Chef de Bataillon LECOEUR

Capitaine de Corvette DUTRIEUX

Sommaire

Introduction	3
1. LES DIFFERENTS ASPECTS DE LA MEDITERRANEE	4
1.1 PRESENTATION GEOGRAPHIQUE TRADITIONNELLE DE LA MEDITERRANEE	4
1.2 LA NOTION DE MEDITERRANEE ELARGIE	5
1.3 LES PAYS MEDITERRANEENS	5
1.3.1 Démographie et économie des pays riverains	5
1.3.2 Des Méditerranées ?	7
1.4 LES ENJEUX	8
1.4.1 Les défis	8
a Le défi démographique	8
b Le défi économique	9
c Le défi de stabilité	9
1.5 LES MENACES POUR L'EUROPE	11
1.5.1 Potentiels militaires	12
a La capacité balistique	12
b La capacité conventionnelle	12
c La capacité de destruction massive	13
1.5.2 Typologie des crises	13
a Les crises internes	13
b Les crises impliquant deux Etats méditerranéens	14
c Les crises impliquant directement la communauté internationale	14
1.5.3 Les menaces	14
a Les menaces directes	14
b Les menaces indirectes	14
c Les nouvelles menaces	15
2. LES DIFFERENTES VISIONS DE LA MEDITERRANEE	17
2.1 LA MEDITERRANEE VUE PAR L'UNION EUROPEENNE	17
2.1.1 La politique méditerranéenne de l'Union Européenne : les grandes étapes historiques	17
2.1.2 Le processus de Barcelone : le challenge actuel	18
2.1.3 Bilan et critiques : un ensemble décevant	19
2.2 LA MEDITERRANEE VUE PAR L'ITALIE	19
2.2.1 Les objectifs de l'Italie	20
2.2.2 Les intérêts méditerranéens de l'Italie	20
2.3 LA MEDITERRANEE VUE PAR L'ESPAGNE	21
2.3.1 Premier cercle des zones d'intérêt primordial	21
2.3.2 Les objectifs de l'Espagne	21
2.3.3 Les intérêts méditerranéens de l'Espagne	22
2.4 LA MEDITERRANEE VUE PAR L'OTAN ET LES USA	22
2.4.1 Les intérêts stratégiques américains en Méditerranée	22
2.4.2 L'implication des Etats Unis en Méditerranée	23
2.4.3 La nouvelle perception de la place des Etats Unis en Méditerranée	23
2.5 VISION DIFFERENCIEE DES PAYS EUROPEENS NON RIVERAINS DE LA MEDITERRANEE	24
2.5.1 les pays candidats au premier train d'adhésion à l'OTAN et à l'UE	25
2.5.2 les pays ne faisant pas partie du premier train d'adhésion à l'UE	26
2.5.3 la Russie	26
3. LES INITIATIVES POUR LA STABILISATION DE LA ZONE MEDITERRANEENNE	28
3.1 LE PROCESSUS DE BARCELONE	28
3.1.1 les pays parties prenantes	28
3.1.2 Les obstacles et critiques au processus	28
3.2 L'U.E. ET L'U.E.O.	29
3.3 LES EUROFORCES	29
4. LA FRANCE ET LA MEDITERRANEE	31
4.1 LA MEDITERRANEE VUE PAR LA FRANCE	31
4.1.1 Les objectifs de la France	31

.a Le partenariat latin.....	31
.b Le pacte de stabilité (conférence de Barcelone).....	31
.c L'OTAN.....	32
4.1.2 <i>La présence de la France</i>	32
.a En Méditerranée occidentale:.....	32
.b Vis à vis des pays du Maghreb.....	32
.c En Méditerranée orientale:.....	32
4.2 LES INTERETS DE LA FRANCE EN MEDITERRANEE.....	33
4.2.1 <i>Les énergies produites</i>	33
4.2.2 <i>La Méditerranée: une zone d'échanges</i>	35
5. LA DEFENSE DES INTERETS DE LA FRANCE EN MEDITERRANEE.....	36
5.1 LA DEFENSE DES INTERETS DE LA FRANCE DANS LE CADRE CULTUREL.....	36
5.1.1 <i>Généralités</i>	36
5.1.2 <i>Le rôle légitime de leader culturel de la France en Méditerranée.</i>	36
5.1.3 <i>Les objectifs d'une approche culturelle de l'ensemble méditerranéen.</i>	37
.a La culture comme rempart contre l'islamisme.....	37
.b La culture comme réponse au déséquilibre socio-économique Nord Sud.....	37
.c L'émergence de zones d'influences médiatique et culturelle.....	38
5.1.4 <i>Les initiatives de création d'une culture méditerranéenne</i>	38
5.2 LA DEFENSE DES INTERETS DE LA FRANCE DANS LE CADRE ECONOMIQUE.....	39
5.2.1 <i>Promotion du co-développement</i>	40
5.2.2 <i>Soutien des réformes économiques et politiques dans les PTM</i>	40
5.2.3 <i>Aide à l'intégration économique régionale Sud-Sud</i>	40
5.2.4 <i>Révision de l'appui financier</i>	41
5.2.5 <i>Réduction du service de la dette</i>	42
5.3 LA DEFENSE DES INTERETS DE LA FRANCE DANS LE CADRE MILITAIRE.....	42
5.3.1 <i>Les capacités militaires de prévention</i>	43
5.3.2 <i>Les capacités d'emploi de la force</i>	43
5.3.3 <i>Les solidarités de la France en Méditerranée</i>	44
.a Le traité de l'Atlantique Nord.....	44
.b Les solidarités bilatérales, trilatérales et multilatérales.....	44
.c L'assistance militaire.....	44
5.4 LA DEFENSE DES INTERETS DE LA FRANCE DANS LE CADRE DIPLOMATIQUE.....	45
5.4.1 <i>La France au sein des pays méditerranéens</i>	45
.a Maintien d'un dialogue concerté euro-méditerranéen.....	45
.b Levée des ambiguïtés européennes.....	45
5.4.2 <i>La France et les pays arabes</i>	46
.a Face au risque du terrorisme.....	46
.b Proche-Orient et processus de paix israélo-arabe.....	46
5.4.3 <i>Les voies diplomatiques à privilégier</i>	47
6. CONCLUSION.....	49

E.P.O.

Introduction

Par la géographie des lieux, l'ensemble des régions bordées par la mer Méditerranée constitue une « entité géographique » où coexistent les religions du Livre, plusieurs ensembles ethno-culturels et de nombreuses sociétés . En outre, partie du monde où s'exerce pleinement le dynamisme des Etats riverains, le bassin méditerranéen suscite, depuis le début des années 1990, un intérêt politique renforcé par la fin de l'ordre bipolaire et l'avènement d'une crise majeure dans les pays du Golfe.

Dans cet environnement, la vocation méditerranéenne naturelle de la France s'affirme entre deux voies: la participation aux institutions multilatérales de diplomatie collective et la prévalence de ses capacités de leader régional. La France parvient à s'imposer parmi les acteurs producteurs de stratégie collective en Méditerranée sans réelle difficulté en recourant à son rôle historique et en mobilisant ses ressources idéologiques.

L'Europe occidentale tourne davantage les yeux aujourd'hui vers l'Europe orientale et la France doit faire entendre sa voix dans les domaines culturel, économique, diplomatique et militaire pour permettre enfin une réelle ouverture euro-méditerranéenne.

Pour mesurer ce degré d'ouverture et définir les politiques à mener, la présente étude débute par un état des lieux, en faisant le point des définitions géographiques, des enjeux et des menaces que la Méditerranée représente. Ensuite, cette analyse porte un éclairage sur les visions différenciées des acteurs régionaux et internationaux avant de recenser et d'évaluer les initiatives récentes entreprises en vue de stabiliser cette zone.

Enfin, le développement de la perception sécuritaire doit comprendre la vision particulière de la France en terme de préoccupation méditerranéenne aussi bien dans une perspective européenne que nationale.

1. Les différents aspects de la Méditerranée

1.1 Présentation géographique traditionnelle de la Méditerranée

L'espace géographique méditerranéen couvre une superficie d'environ trois millions de kilomètres carrés, soit un peu plus de six fois la France. D'Ouest en Est, il s'étend sur quatre mille kilomètres et il faut cinq jours de navigation environ pour aller de Gibraltar à Beyrouth. Dans sa plus grande largeur, il mesure sept cents kilomètres, parcourus en une heure par avion. La Méditerranée est bornée entre les 32 ° et 42 ° parallèles nord. Rapidement, en s'éloignant des rivages, les fonds deviennent importants, permettant à Fernand Braudel de dire du pêcheur qui navigue en Méditerranée : « il exploite la mer comme un paysan son champ. A peine s'éloigne-t-il du port ou du havre de son village. S'il lève les yeux, il peut apercevoir sa propre maison ».

La Méditerranée communique avec l'Atlantique par le détroit de Gibraltar. Celui-ci, peu profond, bénéficie d'un statut international. A l'Est, elle est quasiment fermée. Le seul débouché vers la mer Rouge et l'océan Indien est constitué par le canal de Suez, soumis au libre passage. Au Nord, les détroits turcs (Dardanelles : 65 km de long, 2 à 5 km de large et Bosphore : 26 km de long, 0,6 à 3,3 km de large) sont régis par la convention de Montreux de 1936 qui confirme la liberté de passage pour les navires en temps de paix ou de guerre, à l'exception des porte-avions, si la Turquie n'est pas impliquée dans un conflit.

Il est très facile de verrouiller cette mer, que, par ailleurs, les armements à longue portée et les performances des avions modernes transforment en piège pour les flottes de haute mer. La valeur stratégique et économique de l'aire géographique méditerranéenne, capitale avant la première guerre, a subi un déclin. Les fermetures, même temporaires du canal de Suez, les limitations techniques au tonnage des navires qu'il impose, la mise en service de très gros bâtiments, cargos ou tankers qui contournent l'Afrique par le Sud, ont notablement réduit son intérêt commercial qui est devenu seulement régional. La liberté de circulation sur cette aire reste néanmoins fondamentale. Les différents axes Nord-Sud supportent des échanges intensifs. L'axe Est-Ouest mène droit au Proche-Orient et, par les accès les plus courts, au Moyen-Orient pour l'Europe et les Etats-Unis.

La Méditerranée est parsemée de grandes îles, plates-formes avancées du continent européen et de la Turquie. Les Baléares, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, la Crète et Rhodes font politiquement partie d'Etats continentaux. Seule Chypre subit une partition. Les pays arabes bordant le Sud de la Méditerranée ne possèdent pas d'îles. Il est commun de dire qu'en Méditerranée, la terre n'est jamais très loin. La notion de haute mer, pour les Etats riverains n'existe pas vraiment. C'est un espace dans lequel les souverainetés, compte tenu de l'étroitesse géographique se heurtent et se superposent alors que c'est dans le même temps un espace de communication et de transit.

La Méditerranée est divisée en deux bassins géopolitiques nettement circonscrits, séparés par l'Italie et le seuil sous-marin qui relie la Sicile à la Tunisie : à l'Ouest, la Méditerranée occidentale, à l'Est, la Méditerranée orientale. Celle-ci forme de nombreux golfes ou mers : l'Adriatique, la mer Egée, la mer de Marmara, la mer Noire et la mer d'Azov, ces deux dernières étant excentrées.

Le bassin oriental de la Méditerranée englobe les pays riverains balkaniques, le Levant et le Proche-Orient. Cet ensemble présente peu d'unité car il juxtapose d'anciens pays de l'Est,

un membre de l'Union européenne, deux membres de l'OTAN, des membres de la ligue arabe et un Etat qui ne se situe dans aucune catégorie : Israël. La région est ainsi écartelée entre trois pôles : l'UE, les Etats-Unis et la péninsule arabique. Il existe un grand nombre de contentieux ouverts ou latents dont les solutions ne ressortissent pas des mêmes méthodes. De l'autre côté, le bassin occidental se présente comme un ensemble beaucoup moins hétérogène. Même si des mouvements de déstabilisation peuvent agiter l'Algérie, les forces d'attraction, essentiellement tournées vers l'Europe demeurent importantes.

1.2 La notion de Méditerranée élargie.

L'approche de la Méditerranée varie en fonction du critère adopté : espace d'échanges, espace culturel, zone de conflits et de risques, zone stratégique. D'un point d'observation à un autre, les chiffres ne coïncident pas et les analyses sont contradictoires. L'absence d'unanimité souligne la compétition entre Etats pour imposer leur définition et conforter leur propre stratégie.

Ni la Mauritanie, ni le Portugal, par exemple, n'appartiennent à la Méditerranée mais leur intégration respective au sein de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et de l'Union européenne (UE), les entraîne vers les processus méditerranéens. La recherche d'une définition restrictive ou large de l'espace méditerranéen procède de trois approches:

- une perception unitaire de la Méditerranée conçue comme s'étendant de Gibraltar aux côtes du Proche Orient;
- une dissociation en deux sous-systèmes, chacun articulé autour de l'un des deux bassins;
- une vision élargie autour de laquelle viennent s'agréger des espaces adjacents.

Ces visions complémentaires ne peuvent être ignorées. Si l'on se place du point de vue de l'OTAN le Partenariat Pour la Paix (PPP) peut concerner la Méditerranée par le biais des pays riverains de la mer Noire. A condition, bien sûr, de considérer la mer Noire comme une extension de la Méditerranée. Si l'analyse se recentre sur la perspective des conflits où les riverains sont parties prenantes, la Méditerranée s'étend alors bien au-delà du Proche Orient et ne peut ignorer la crise irakienne. Si l'appréciation des enjeux pétroliers doit constituer l'un des principes unificateurs de la Méditerranée, il faut alors considérer que les pays du Moyen Orient, la mer Rouge et le Golfe arabo-persique en sont les prolongements.

La notion de Méditerranée élargie constitue donc l'une des approches qui s'offre aux analystes. Elle n'est, cependant pas clairement définie, notamment en ce qui concerne ses limites géographiques.

1.3 Les pays méditerranéens

1.3.1 Démographie et économie des pays riverains

Il est communément admis que les pays riverains de la Méditerranée sont au nombre de 21. Une présentation rapide de ces pays peut être résumée dans le tableau suivant:

	Population	taux de chômage %	P.I.B. /hab en \$
<i>Maghreb</i>			
1/ Maroc	27,1	16	1096
2/ Algérie	28,6	26,2	?
3/ Tunisie	8,9	17	1350
4/ Libye	5,4	?	5650
	Population	taux de chômage %	P.I.B. /hab en \$
<i>Machrek</i>			
5/ Egypte	64	20	680
6/ Jordanie	5,4	15	1227
7/ Liban	3,1	?	1167
8/ Syrie	14,3	7	1104
<i>Méditerranée orientale</i>			
9/ Malte	0,36	< 4	7472
10/ Chypre	0,7	?	10 621
11/ Israël	5,5	6,3	14 900
12/ Turquie	61,9	12,6	5206
13/ Albanie	3,4	?	850
14/Rép.Féd.Yougoslave	10,5	> 25	?
15/ Bosnie Herzégovine	4,5	~ 50	?
16/ Croatie	4,5	17,6	2687
17/ Slovénie	2	14,2	7123
<i>Méditerranée européenne</i>			
18/ Grèce	10,4	9,8	9087
19/ Italie	57,2	12	15 526
20/ France	58,3	11,2	24 562
21/ Espagne	39,2	22	13 538

Ce qui frappe au premier abord, est l'écart de l'évolution démographique entre les pays du Nord et ceux du Sud. Si les premiers comptent 165 millions d'habitants (dont 80 millions dans leurs régions riveraines de la Méditerranée), les seconds en regroupent 236 millions et probablement 316 millions en 2010 si les hypothèses démographiques que l'on peut faire aujourd'hui sont effectivement validées. Dans ce cas, l'Union européenne se retrouverait, sur la Méditerranée, face à un ensemble démographique de même taille. Mais les projections démographiques ne s'arrêtent pas là: ce sont plus de 74 millions d'actifs qui se présenteront en plus sur le marché du travail.

Il faut noter que cet écart d'évolution démographique s'ajoute à un déséquilibre de la répartition de la richesse. Les pays méditerranéens de l'Europe sont toujours à l'origine de près de neuf dixièmes du P.I.B. créé annuellement dans la zone alors qu'ils ne totalisent que 40% de la population. La France représente plus de 40% de cette richesse, l'Italie 32%, l'Espagne 15%, et la Grèce 2,5%. Si aucun rattrapage ne se produit, dans les trente ans qui viennent, moins du tiers des Méditerranéens, soit 64 millions de personnes, créeront et détiendront neuf fois plus de richesse que les 345 millions du Sud et de l'Est.

Ces deux mondes ne peuvent se développer de manière harmonieuse dans la mesure où tandis que l'un va assister à la stabilisation de sa démographie, l'autre verra la sienne

exploser. Ce déséquilibre démographique sera en outre, accompagné d'une accentuation des déséquilibres urbains, au moment où la maîtrise des problèmes correspondants semble de moins en moins affirmée: plus de la moitié de la population méditerranéenne vit dans les villes et les taux de croissance annuels de la population urbaine sont encore aujourd'hui près de quatre fois supérieurs à ceux des pays européens.

1.3.2 Des Méditerranées ?

Parler de la Méditerranée comme d'un ensemble homogène peut paraître ambigu. En fonction des fractures ou des regroupements régionaux plusieurs lectures sont possibles.

- La fracture la plus visible oppose deux Méditerranées: celle de l'Occident et celle de l'Orient. Cette vieille fracture fait remonter aux origines de l'Empire ottoman, lorsque la Méditerranée s'est trouvée partagée selon une ligne orientée grossièrement d'Ouest en Est, de Gibraltar aux Balkans en passant au Sud des Baléares, de la Sardaigne et de la Sicile avant de remonter vers les côtes grecques.

- Une seconde fracture isole la Méditerranée des riches et celle des pauvres; elle fait de la mer une sorte de frontière de l'Europe qu'il faut franchir, pour atteindre l'aisance, lorsque l'on vient du Sud.

- De même, il est possible de faire une lecture du bassin méditerranéen à travers la grille qu'en offre la Banque mondiale.

Pour la Banque mondiale, les pays méditerranéens relèvent de quatre départements différents: Europe, Moyen-Orient, Maghreb et Turquie-Pakistan.

- Les stratégies du Pentagone, quant à eux, ont une vision différente du bassin méditerranéen: le Middle East s'étend du Maghreb à l'Iran.

- Enfin, tout le monde hésite sur la place à donner aux Balkans.

La Méditerranée associe deux grands types de pays: les pays membres de l'Union européenne (Espagne, France, Grèce, Italie) et un ensemble de pays au Sud ou à l'Est de la Méditerranée.

Par le passé, onze de ces pays ont signé des accords de coopération avec l'Union Européenne. Trois d'entre eux ont conclu récemment de nouveaux accords d'association (la Tunisie en juillet 1995, le Maroc et Israël en novembre 1995) et la Turquie a adapté, en décembre 1995, l'accord d'association de 1981 à la zone de libre échange.

conclusion partielle

Après avoir brossé un tableau de la Méditerranée et de ses pays riverains, un premier constat peut être fait. Il n'est pas facile de définir clairement et précisément la Méditerranée. Cette région du monde concentre des intérêts multiples et variés qui peuvent être divergents. De plus, les pays qui la composent ne forment pas un ensemble homogène, loin s'en faut. Aussi, chaque pays concerné par cette partie du globe en a une vision personnelle, plus ou moins large, rendant quasi impossible l'établissement d'une définition

universellement reconnue.

1.4 Les enjeux

De nombreux enjeux peuvent être identifiés au sein du bassin méditerranéen.

Trois d'entre eux sont toutefois majeurs et déterminants. Si elle surmonte ses difficultés, la Méditerranée, apparaît en effet comme un espace économique, un espace de paix et un espace de culture. Ces enjeux ont été identifiés par les signataires du processus de Barcelone dont ils constituent les trois corbeilles.

Tous les pays méditerranéens ont à gagner à un développement harmonieux, à une stabilité de l'ensemble de la région, et à une intégration des différents Etats dans un espace structuré. Toutefois ces enjeux ne peuvent être gagnés que si plusieurs défis, démographique, économique, ou de stabilité sont relevés avec succès.

1.4.1 Les défis

.a Le défi démographique

La démographie témoigne d'un déséquilibre croissant entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. Ce déséquilibre engendre des mouvements de population très importants. Il est à l'origine de problèmes sociaux et politiques et reste un frein au développement économique.

Les pays du Sud se montrent beaucoup plus dynamiques que ceux du Nord en terme de croissance des populations. En 1950, l'Europe des douze représentait environ 9% de la population mondiale, aujourd'hui elle avoisine seulement les 5%. Parallèlement, les pays du Sud ont eu une croissance généralement incontrôlée et inégale selon les pays. Pour la Tunisie le taux de croissance atteint 2,4%; en Syrie, il dépasse les 3,6%. Cette croissance démographique du Sud tend à engendrer une diminution du poids humain du Nord. Elle s'accompagne d'un rajeunissement de la population des pays du Sud. L'âge moyen des populations du Nord est de 34 ans alors que celui du Sud est de 16 ans.

La démographie en Méditerranée est aussi caractérisée par des mouvements migratoires très importants. Les migrations des pays du Sud vers l'Europe développée ont commencé dès les années 20. Aujourd'hui les mouvements provenant des pays de l'Est s'accroissent notamment de l'ex-Yougoslavie et de Turquie vers l'Allemagne. La partie sud de l'Europe (France, Espagne, Italie) est une des trois zones de la planète à forte pénétration des courants migratoires du Sud vers le Nord. Entre 1990 et 2000, la population devrait augmenter de 1% en Europe méditerranéenne mais de 3% en Tunisie, au Maroc et en Algérie. Si l'on considère les taux de chômage existants, l'on peut se rendre compte de l'envergure du problème à la racine de l'émigration. Tous les pays du bassin sont exportateurs de main d'oeuvre à l'exception de la Libye et d'Israël.

L'émigration abandonne son caractère temporaire pour devenir durable. Elle est aujourd'hui familiale. Face à ce problème, les pays de l'Union européenne ont entamé un processus de fermeture des frontières. Plus récemment, les accords de Schengen ont tenté d'homogénéiser la politique des visas, mais les effets sont peu visibles.

.b Le défi économique

La planète tend à s'organiser autour de grands ensembles. Les pays méditerranéens ont donc un intérêt majeur à s'engager dans une coopération leur permettant de développer les échanges internes. Mais les déséquilibres entre les deux rives sont des obstacles importants.

Un écart important de PIB existe entre les pays du Nord et ceux du Sud. Sa valeur moyenne pour les pays méditerranéens est d'environ 6380 dollars par habitant. Ce chiffre cache en réalité de très grandes disparités. Il est d'environ 778 dollars pour les pays du Machrek, de 1903 dollars pour ceux du Maghreb, de 2370 dollars pour le Proche-Orient mais de 13568 dollars pour l'UE; soit une proportion de 1 à 18 entre l'Europe et les plus défavorisés du Sud. Les pays méditerranéens de l'UE représentent plus de 15% du commerce mondial alors que la quinzaine d'autres n'atteint même pas 3%.

La situation économique de ceux-ci est donc, du fait de leur manque de dynamisme, l'obstacle principal dans les relations entre les deux rives méditerranéennes. La conférence de Barcelone, dont le but était de faciliter l'émergence d'un espace privilégié d'échanges économiques ne connaît pas encore de résultats probants.

.c Le défi de stabilité

De nombreuses crises internes et spécifiques à chaque pays concourent à l'instabilité en Méditerranée. Toutes les régions en crise ne seront pas abordées. Seules les crises qui pèsent le plus sur l'équilibre régional et dans lesquelles la France pourrait jouer un rôle important seront inventoriées.

L'intégrisme islamiste

Le dernier grand défi de la Méditerranée est celui de l'intégrisme islamiste. Dans tout le bassin méditerranéen, cette « sensibilité » se manifeste et tend à devenir une donnée structurelle de la sociologie politique et de la culture des peuples méditerranéens. Cet extrémisme est la résultante d'une manifestation de peur de la modernité, une tentative de résistance par rapport à une hégémonie culturelle de l'Occident, et une expression politique du désespoir.

Dans le domaine culturel, l'existence d'un rapport de forces à l'échelle mondiale favorable à l'Occident et la prééminence du modèle américain ne peuvent être niées. Les fondamentalistes sont conscients de la faiblesse de leurs pays face à l'Occident et ont compris le rôle qu'ils pouvaient tirer de la culture. Leur objectif est l'édification d'un Etat islamique qui ne connaîtrait ni démocratie, ni droit de l'homme, ni laïcité. Ce projet prévoit la mise en place d'un Etat totalitaire. La démocratie est un modèle occidental. Elle est donc rejetée au même titre que les Droits de l'homme.

Tous les pays de l'espace méditerranéen sont concernés par ce problème. Tous craignent les implications de la crise algérienne sur leur stabilité intérieure. La prise de pouvoir par les fondamentalistes sur la rive Sud de la Méditerranée pourrait engendrer une régression des sociétés et des peuples ainsi qu'une augmentation du nombre d'émigrés vers la rive Nord.

La crise en ex-Yougoslavie

Le bilan de la guerre entre Serbes, Croates et Bosniaques musulmans est très sévère pour l'Europe.

Pour beaucoup, « l'Europe de Maastricht est morte à Sarajevo ». L'UE a démontré son

incapacité à agir de concert afin de peser sur le cours des événements. Les démocraties occidentales ont une capacité de prêcher et de conseiller, mais non d'agir efficacement. Autant la guerre du Golfe avait démontré qu'il était hardi pour un dictateur de s'aventurer en dehors de ses frontières, autant ce conflit a montré le contraire. N'en déplaise à certains et notamment aux Français, il aura fallu l'implication américaine pour que le conflit perde de son intensité et que les risques d'embrasement de toute la région ne s'amenuisent. Plus généralement dans les Balkans, les rivalités inextricables opposant Albanais, Serbes, Monténégrins, Bulgares, Roumains, Grecs, et Turcs sur les problèmes de frontière paraissent insolubles. Ils pourraient être à l'origine de conflits militaires d'intensité variable, comme le prouve la crise actuelle au Kosovo.

Une Turquie entre Europe et Islam

Depuis 1995, la crise politique turque s'est accélérée. Au niveau intérieur, la question kurde demeure un défi très important mais la Turquie n'a pas trouvé les moyens de sortir du cycle infernal terrorisme-répression.

En réalité, l'alliance entre les forces liées aux militaires et aux milieux technocratiques et financiers (symbolisées par Mme Ciller et le parti islamique de M Erdogan) font de la Turquie une sorte de réplique du modèle indonésien. Elle est caractérisée par une évolution vers l'islamisme avec un pouvoir dans les mains des militaires et des forces liées aux Etats-Unis et aux institutions financières internationales.

Une Algérie au bord du gouffre

Ce pays cristallise aujourd'hui l'ensemble des contradictions qui affectent le monde arabe tout entier. Voilà maintenant cinq ans que le processus électoral ayant amené le FIS à la majorité absolue a été abrogé. Ce fait a engendré une terrible guerre civile dont le bilan est de 60 000 à 120 000 morts. Chaque jour la violence est de plus en plus présente en Algérie. Aujourd'hui, 60% de la population algérienne est constituée de jeunes de moins de 20 ans, sans perspective d'avenir. Ils constituent donc un terreau privilégié pour les fondamentalistes.

Le bilan économique de ces 30 dernières années est catastrophique. Il a donné naissance à des entreprises publiques qui ignorent le principe de rentabilité, à des inégalités sociales, à la corruption et à la déstructuration de la société toute entière.

Un processus de paix en panne au Moyen-Orient

« Après une grossesse de 27 ans, nous avons donné naissance à un prématuré de santé fragile, dont nous ne sommes mêmes pas sûrs qu'il pourra vivre ». (Faysal Hussein, ministre de Yasser Arafat). Cette citation conserve depuis l'élection de Benjamin Netanyahu toute son actualité. Depuis l'accord signé à la Maison blanche, les obstacles ont été nombreux. L'autorité palestinienne n'a pas réussi à interdire aux islamistes radicaux de reconstituer leur bras armé. Dès 1996, le Hamas a repris ses attentats, déstabilisant la majorité de gauche en Israël et entraînant le blocus des territoires occupés. Le premier ministre Shimon Peres, en réaction aux tirs du Hezbollah sur le Nord d'Israël, a déclenché l'opération « Raisins de la colère » : 102 civils en furent les victimes. Cet événement symbolise le début de la faillite du processus de paix. Aujourd'hui Benjamin Netanayou ralentit l'échange de la terre contre la paix, l'arrêt de la colonisation, toute négociation sur Jérusalem et la création d'un Etat palestinien.

Conclusion partielle

L'espace méditerranéen est une région en crise dont le potentiel de déstabilisation régional voire mondial est très grand. C'est aussi le centre d'enjeux majeurs. Pour gagner il semble impératif de:

- Permettre le développement économique du Sud afin de contrer la montée islamique tout en favorisant la mise en place de systèmes démocratiques.
- Compte tenu des répercussions qu'elles peuvent avoir sur les démocraties de la rive nord, contrôler les risques de crises inter étatiques dans le Sud.
- Rechercher la complémentarité économique des pays riverains du bassin en contrôlant les flux migratoires du Sud vers le Nord.
- Contrôler l'évolution de la répartition de la population dans les pays du Sud (problème des grandes villes à population mal contrôlable, viviers de réactions les plus extrémistes).
- Favoriser la constitution de grands ensembles régionaux fondés sur la communauté d'intérêts dans lesquels chaque Etat garde sa souveraineté (grand Maghreb?).
- Contrôler les menaces de déstabilisation de l'Europe (terrorisme; immigration; intégrisme islamique).

La disparité démographique entre Nord et Sud impose de développer des politiques pertinentes pour susciter un partenariat étroit entre les deux zones. La croissance démographique des pays méditerranéens du Sud devrait engendrer des demandes accrues et ainsi élargir le marché des produits européens. Cela n'est toutefois pas suffisant. Seule une politique généreuse de coopération parviendra à réduire les inégalités et à faciliter les échanges.

Les principes d'une telle coopération ont été édictés par la conférence de Barcelone de novembre 1995 à laquelle il sera fait référence plus loin dans cette étude.

L'Occident ne doit pas se désintéresser de ce qui se passe sur sa rive opposée car ses intérêts vitaux pourraient un jour se trouver menacés. La France est particulièrement attentive à cette émergence et aux difficultés de l'Algérie du fait de l'importance de la diaspora nord-africaine sur son territoire et des relations entretenues à travers l'histoire avec ce pays.

1.5 Les menaces pour l'Europe

La stabilisation des Etats du pourtour de la Méditerranée nécessite une présence plus marquée de l'Union européenne. Certaines crises impliquent déjà l'OTAN (ex-Yougoslavie, Kosovo). Certaines même, concernent directement des Etats membres de l'OTAN (Kurdistan, problème gréco-turc). Dans tous les cas, des membres de l'Union européenne sont plus ou moins directement impliqués.

A l'horizon 2010, les menaces directes qui pèsent sur les pays de l'Europe en général et sur la France en particulier, relèvent plus du terrorisme, de la grande criminalité, de l'immigration clandestine massive ou de la prolifération, que du conflit armé conventionnel. En effet, aucun des Etats, hors Europe, n'aura dans les dix ans à venir, le potentiel militaire conventionnel suffisant pour mener une action de grande envergure contre un pays membre

de l'Union européenne.

1.5.1 Potentiels militaires

Le potentiel militaire repose sur trois capacités :

- la capacité balistique;
- la capacité conventionnelle;
- la capacité de destruction massive.

.a La capacité balistique

Les engins balistiques sont encore peu nombreux dans la zone méditerranéenne. Cependant, ils représentent un risque sérieux dont la menace évolue en qualité et en quantité.

Les vecteurs

Seul Israël réunit l'éventail complet d'un armement balistique.

Dans la zone Maghreb, seule l'Algérie a les capacités de développer les différentes techniques mais elle n'en possède pas actuellement les moyens financiers. La Libye qui poursuit des programmes sur la moyenne portée, pourrait être un investisseur d'appoint de l'Algérie.

La Syrie, quant à elle, maîtrise la moyenne portée.

.b La capacité conventionnelle

Cette capacité englobe les composantes terrestre, maritime et aérienne.

Dans le domaine terrestre, on peut considérer que les pays de la zone méditerranéenne ne font pas peser de menace directe sur les pays occidentaux. Nos forces terrestres pourraient cependant être confrontées aux capacités des pays bordant la Méditerranée dans deux cas : la sauvegarde de nos ressortissants ou le soutien militaire à un pays en difficulté.

Dans tous les cas, une intervention se caractériserait par une opération de grande ampleur se déroulant sous la menace de moyens efficaces, dangereux et d'un volume important.

Dans le domaine aérien, Israël, l'Algérie, la Syrie et la Libye sont dotés d'aéronefs à long rayon d'action. Cependant, seule la Libye semble vouloir acquérir la capacité de ravitaillement en vol.

Toutes les Nations de la zone méditerranéenne Sud possèdent des moyens d'attaque air-air et air-sol. De surcroît tous ces pays sont dotés de systèmes de défense sol-air.

Dans l'ensemble les systèmes de tir sont récents. En revanche la disponibilité opérationnelle des matériels et la résistance au brouillage des systèmes de détection et d'alerte sont très variables. La menace aérienne que pourrait exercer un pays de la rive Sud sur un pays de la rive Nord demeure donc relativement limitée.

Dans le domaine naval, seuls Israël et la Lybie possèdent des unités dont le niveau opérationnel est correct. Pour les autres pays de la zone, l'accession à un niveau opérationnel significatif ne peut se réaliser que par une grande élévation du niveau d'alerte. Cette modification ne peut pas se faire à l'insu des pays occidentaux.

Israël et l'Algérie possèdent des forces sous-marines. Le premier restreint son emploi aux opérations spéciales, quant au second la valeur technique de ses unités ne constitue pas une menace réelle pour une marine moderne.

La seule menace réelle qui demeure à la portée des pays de la rive Sud est le minage. La

pollution d'une zone par mouillage de mines a des effets limités. Cependant, ce type de minage reste le moyen privilégié, et peu onéreux, d'agir contre un pays plus puissant en "créant l'événement".

.c La capacité de destruction massive

Cette capacité s'exerce par l'intermédiaire des armes à charge nucléaire, biologique ou chimique.

Le domaine nucléaire

Israël possède sans doute l'arme nucléaire. En ce qui concerne les autres pays, seule l'Algérie a les capacités pour en développer la technique. La Libye serait sans doute intéressée pour en financer le développement.

Le domaine biologique

Ce type d'arme requiert des compétences techniques poussées et des infrastructures particulières. Seule Israël semble actuellement en mesure de développer ce type d'armement.

Le domaine chimique

Ce domaine est sans doute le plus sensible car il est à la portée de tous les pays de la zone. L'arme chimique peut être définie comme l'arme de dissuasion ou de destruction massive du pauvre. On peut imaginer raisonnablement que la Syrie et la Libye sont détentrices de telles armes d'un type assez évolué. Israël et l'Algérie ne les produisent pas, à priori, mais en ont certainement la capacité.

En conclusion, seule Israël semble dotée d'un potentiel militaire conventionnel capable de menacer les pays occidentaux. Cependant, cette menace potentielle, est à nuancer puisque cet Etat ne dispose pas des moyens lui permettant d'agir loin de ses frontières de façon significative. L'Algérie, quant à elle, pourrait se doter de forces conventionnelles conséquentes mais ses problèmes internes l'en empêchent actuellement, et pour quelques années encore.

1.5.2 Typologie des crises

Les crises qui existent actuellement sur le pourtour méditerranéen sont de trois sortes :

- les crises internes aux Etats ;
- les crises entre Etats, concernant indirectement la communauté internationale ;
- les crises impliquant directement la communauté internationale.

.a Les crises internes

Ces crises concernent la plupart des pays arabes qui ont adopté le modèle dirigiste soviétique. L'effondrement de ce modèle pousse ces pays à se réformer mais cela se fait lentement et avec beaucoup de difficultés.

L'explosion démographique qui guette la plupart des Etats arabes est aggravée par l'échec des politiques de développement qui ont été tentées. Les systèmes en place s'appuient

fortement sur les forces armées. Ils suscitent une opposition armée, comme en Libye ou en Egypte, qui peut dégénérer en guerre civile comme en Algérie. L'islamisme, s'il n'est pas à l'origine des soulèvements, joue un rôle de catalyseur dans ces crises.

.b Les crises impliquant deux Etats méditerranéens

Il s'agit tout d'abord du conflit gréco-turc. Ce conflit est ancien et a pour objet la souveraineté en mer Egée. Les risques de dérapages sont réels et toute aggravation du conflit aurait des conséquences sur le fonctionnement de l'OTAN dont ces deux pays sont membres. Ce conflit reste cependant maîtrisé grâce, justement, à l'appartenance de ces deux pays à la même structure militaire. D'autres conflits frontaliers latents peuvent éclater. Ils pourraient avoir pour origine les différends territoriaux entre le Maroc et la Mauritanie, ou encore entre la Tunisie et ses voisins la Libye et l'Algérie.

.c Les crises impliquant directement la communauté internationale

Aujourd'hui deux zones de conflits sont l'objet d'une implication directe de la communauté internationale. Il s'agit des Balkans et du Proche-Orient.

Dans les Balkans, l'OTAN déploie 20 000 hommes dans le cadre de la SFOR. Une confrontation de grande ampleur pourrait reprendre en Bosnie après le départ de cette force. De plus, loin de se stabiliser le conflit se déplace vers les provinces de Serbie, tel le Kosovo. L'OTAN risque fort de prolonger sa présence dans les Balkans pour une durée indéterminée...

Au Proche-Orient, les conflits du Kurdistan et israélo-arabe relèvent du tracé des frontières imposant à des peuples, qui se considèrent comme ennemis, de vivre ensemble. Ces deux conflits ont vu une implication directe de la communauté internationale au travers des forces multinationales déployées tant au Sud Liban, que dans le Golan syrien ou au Kurdistan.

En outre, la Turquie membre de l'Alliance, est impliquée plus ou moins directement dans ces deux conflits. En effet, Ankara doit faire face à l'opposition kurde du PKK sur le sol national, et des accords de coopération militaire ont été signés entre la Turquie et Israël.

Ces crises, font peser deux types de menace sur l'OTAN et sur l'Europe. Des menaces directes, impliquant des membres de ces deux organisations, et des menaces indirectes réclamant une intervention sous mandat de l'ONU.

1.5.3 Les menaces

.a Les menaces directes

Le refus européen d'intégrer complètement la Turquie à l'UE et à l'UEO, risque d'accroître un certain dépit déjà existant au sein de la population.

Le risque majeur est un affrontement limité avec la Grèce, qui serait un exutoire à ces frustrations.

.b Les menaces indirectes

Plusieurs zones du pourtour méditerranéen peuvent être déstabilisées durablement. C'est déjà le cas des Balkans, et ce pourrait être le cas de la région israélo-palestinienne. Les

positions prises par Israël, ajoutées à l'état démographique et économique des pays qui l'entourent, pourraient être des facteurs de déstabilisation durable du Proche-Orient.

Dans ce cas l'OTAN pourrait être amenée à intervenir dans cette zone, sous mandat de l'ONU, comme elle le fait déjà dans les Balkans.

.c Les nouvelles menaces

Seules les menaces militaires ont été traitées jusqu'à présent. Cependant, le terrorisme, l'immigration clandestine massive et la grande criminalité doivent aussi être envisagées comme des menaces auxquelles les forces armées pourraient avoir à faire face.

Actuellement, les forces armées françaises sont déjà impliquées dans un volet de prévention de la lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine au travers du plan VIGIPIRATE. L'armée de terre commence à prendre en compte l'occurrence probable de ce type de missions en les englobant sous le concept de projection intérieure.

La Gendarmerie prend part depuis toujours à la lutte contre ces menaces. Les forces armées pourraient voir se modifier l'éventail de leurs missions, et être de plus en plus impliquées dans des opérations visant à assurer la sécurité intérieure du pays.

La Méditerranée est une zone de transit pour les grands trafic d'armes et de stupéfiants. L'écroulement du bloc soviétique n'a fait que renforcer cet aspect de la zone méditerranéenne. En effet, le trafic n'a pas diminué. Il s'est même accru, suite à l'apparition d'une grande criminalité d'origine russe et l'ouvertures de nouvelles filières et de nouveaux marchés en Europe centrale et dans les Balkans.

La menace principale est le terrorisme. Ce dernier pourrait être le fait d'organisations criminelles ou de mouvements liés à l'intégrisme musulman. Cette menace pourrait s'aggraver si elle se doublait d'une menace de prolifération d'armes balistiques.

Dans le cadre de la prolifération, exception faite de l'Iran, la menace nucléaire semble pouvoir être écartée à l'horizon 2010. En revanche, la menace chimique est bien réelle et permettrait à plusieurs Etats de la rive sud de menacer la rive nord en s'appuyant sur l'arme de « la dissuasion du pauvre ».

Conclusion partielle

La Méditerranée est une zone sensible. Les menaces qui y sont présentes ou possibles ne sont pas d'ordre purement militaire.

En effet, une menace militaire conventionnelle directe sur l'Alliance ou sur l'un de ses membres semble écartée pour les dix ans à venir. En revanche, l'OTAN peut être amenée à intervenir dans des zones menacées de façon durable par des conflits locaux, latents ou existants.

Les menaces autres que militaires sont à prendre en compte sérieusement, de même que la prolifération qui risque de mettre les pays de la rive Nord de la Méditerranée à la merci d'une frappe chimique d'un Etat de la rive Sud.

Le développement de ces menaces pourrait avoir des implications sur les missions et sur le concept d'emploi des forces armées des pays de la rive Nord.

Conclusion de la première partie

La Méditerranée est une zone géographique aux contours mal définis ou plutôt non universellement définis.

Cette région rassemble des pays qui s'opposent par leur évolution démographique ainsi que par leur potentiel économique.

La zone méditerranéenne ne présente pas de risque militaire menaçant directement l'Europe ou l'un des pays de l'UE. Cependant, les risques de déstabilisation de la région existent et l'actualité nous le prouve tant dans les Balkans qu'en Afrique du Nord.

Ces risques de déstabilisation seront très largement atténués lorsque les défis d'ordre démographique, économique, ou culturel auront été gagnés. Le processus de Barcelone prend en compte ces trois défis. Si des solutions semblent se profiler pour relever les défis démographique et économique, les tentatives de stabilisation de la zone se heurtent au blocage du processus de règlement de certains conflits locaux.

2. Les différentes visions de la Méditerranée

La perception de la Méditerranée et les intérêts qu'elle représente varie suivant les pays ou les organisations internationales. Ainsi, l'UE, l'Italie, l'Espagne, l'OTAN et les Etats-Unis et les pays non riverains de la Méditerranée ont des perceptions différentes. Ces pays ou instances étant parties prenantes de la construction de la défense européenne, la France sera amenée à composer avec eux.

La France quant à elle possède bien évidemment sa vision particulière qui fera l'objet d'une partie traitée ultérieurement.

2.1 La Méditerranée vue par l'Union européenne

2.1.1 La politique méditerranéenne de l'Union Européenne : les grandes étapes historiques

Dès sa constitution, à la fin des années cinquante, la Communauté à six a dû se préoccuper de son voisinage géographique immédiat, à savoir, les pays de l'AELE¹, la Grèce, la Turquie, et le Maghreb. La Communauté s'est donc rapidement engagée, dans des négociations avec deux importants pays de la Méditerranée : la Grèce et la Turquie, en vue de définir avec eux des rapports d'association devant mener à terme à leur adhésion à la Communauté elle-même. Dans ces deux cas, cette dernière, en partie influencée par le fait que plusieurs de ses membres étaient ou avaient été des puissances coloniales, cherchait alors à stabiliser son flanc Sud contre une éventuelle expansion soviétique en Méditerranée. Les grandes étapes suivantes peuvent être distinguées :

① 1958-1976 : accords bilatéraux.

Fondés sur l'article 238² du Traité de Rome, des accords de coopérations influencés par la période coloniale, d'abord limités aux relations commerciales, avant d'être élargis à d'autres domaines, notamment celui de l'immigration et de la sécurité, ont été signés entre la CEE et les Pays Tiers Méditerranéens (PTM) et vont constituer l'ossature de la politique méditerranéenne :

- deux accords sont signés avec la Grèce (1er novembre 1962) et la Turquie (12 septembre 1963);
- le Maroc et la Turquie ouvrent en 1963, des négociations avec la CEE;
- L'Algérie leur emboîte le pas dès son indépendance et, en 1969, des accords d'association sont signés pour une durée de cinq ans.

D'autres accords suivront, signés avec d'autres PTM, à l'exception de la Libye et de l'Albanie.

② 1976- 1986 : tentative de globalisation des relations bilatérales.

Deux accords de zone sont signés avec le Maghreb et le Machrek, accompagnés de deux accords spécifiques (Israël et Yougoslavie). Cette période est connue comme la **Politique**

¹ AELE : Association Européenne de Libre Echange

² Art 238 : "La communauté peut conclure avec un Etat tiers une union d'Etat ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et des obligations réciproques, des actions communes et des procédures particulières..."

Méditerranéenne Globale qui englobe tous les pays du Tiers Méditerranéen à l'exception de la Libye et de l'Albanie. La conférence du sommet de Paris, tenue en octobre 1972, a posé les principes de base de cette approche. La pierre d'angle de l'approche globale est d'ordre commercial. L'objectif est de faciliter la libre circulation des marchandises pour tous les produits industriels. Pour les produits agricoles, énumérés limitativement dans les accords, un traitement préférentiel est prévu, avec un abaissement des droits de douane compris entre 20% et 80% suivant les produits.

③ 1986-1990 : dégradation.

La situation se dégrade pour diverses raisons (élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal, concurrence sur les produits agricoles, effondrement du bloc de l'Est, crise du Golfe) et conduit à un profond malaise des populations méditerranéennes à l'encontre de l'Occident. C'est précisément parce que la politique globale méditerranéenne s'est révélée d'une médiocre efficacité que la CEE entreprend, entre 1988 et 1990, la rénovation de sa politique méditerranéenne, en vue de renforcer les liens avec les PTM.

④ 1990-1999 : la Politique Méditerranéenne Rénovée (PMR).

Devant cette situation dégradée, la Communauté décide de mettre en oeuvre ce que l'on a appelé la Politique Méditerranéenne Rénovée (PMR). Cette nouvelle stratégie, adoptée par le conseil en décembre 1990, représente "un saut quantitatif et qualitatif", principalement dans le domaine financier. Les engagements pour 1992-1996 augmentent de 40%. Mais, essentiellement guidée par des intérêts commerciaux, cette nouvelle politique de proximité ne vise pas à susciter des synergies positives dans le cadre d'un accord de co-développement. En outre, on y observe un écart important entre l'immensité de la tâche à accomplir et les moyens proposés. En fait, comme le souligne un rapport du parlement européen, "on est devant un rafistolage de la politique méditerranéenne menée jusqu'ici : réadaptation, correction, prolongement : telles sont, en fin de compte, les mesures proposées ».

Finalement, la politique méditerranéenne renouvelée reste en deçà des enjeux et le restera en l'absence d'une stratégie claire et d'une véritable volonté politique.

2.1.2 Le processus de Barcelone : le challenge actuel

Après l'absorption de l'Allemagne de l'Est (1990), le mouvement d'élargissement s'accélère en 1995 avec l'admission simultanée de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche au sein de l'UE, nouvellement créée en 1994. La Pologne, la République tchèque et la Hongrie frappent à la porte. La conférence de Barcelone de novembre 1995 qui réunit les quinze pays membres de l'UE et douze partenaires méditerranéens³ cherche à rééquilibrer l'Europe au profit de sa rive méditerranéenne. Il s'agit de la première tentative d'un partenariat global (partenariat euro-méditerranéen) à trois volets :

- a) partenariat politique et de sécurité : droits de l'homme, désarmement....
- b) partenariat économique et financier : le Sud recevra 4.6 milliards d'Euros d'ici la fin du siècle (contre 6.7 aux PECOs)
- c) partenariat dans les domaines social, culturel et humain.

Ce processus s'inscrit dans le temps. Barcelone cherche à coupler les aspects politique et économique à la construction d'une architecture de sécurité euro-méditerranéenne. Mais la

³ Pays participants : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maro, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité Palestinienne.

conférence ministérielle qui s'est tenue à Malte en avril 1997, dans la continuité de ce partenariat euro-méditerranéen, n'a pas réellement permis la mise en œuvre des mesures de confiance en raison du blocage du processus de paix israélo-palestinien.

2.1.3 Bilan et critiques : un ensemble décevant

Trente années de politique méditerranéenne n'ont pas réussi à réduire l'écart de prospérité entre l'Europe et ses voisins autour de la Méditerranée. Le bilan de cette politique est dans l'ensemble décevant :

- la stabilisation de la zone méditerranéenne n'est toujours pas réalisée;
- les différents accords d'association et de coopération entre la CEE et les PTM n'ont fait que renforcer la dépendance de ces derniers;
- la contribution financière de la CEE au développement économique du bassin méditerranéen a finalement été extrêmement faible;
- ces années de coopération n'ont pas réussi à rapprocher culturellement les peuples, ni même à endiguer les ressentiments;
- les actions de coopérations menées dans les domaines industriel, scientifique, énergétique et dans celui de l'environnement restent inadaptées;
- quant aux investissements privés, malgré les efforts déployés pour les encourager, ils sont constamment restés très en deçà des objectifs visés.

Les déficits structurels restent la caractéristique commune des PTM. Sauf pour certains pays pétroliers, leur balance commerciale est toujours déficitaire. De plus, leur développement est handicapé par le poids étouffant d'une dette globale de 200 milliards de dollars.

L'UE prend alors conscience des limites structurelles de son approche globale traditionnelle. En lançant le partenariat euro-méditerranéen, elle cherche à rééquilibrer sa politique vis-à-vis des PTM. Ce partenariat vise la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010.

2.2 La Méditerranée vue par l'Italie

L'Italie se présente sous deux aspects géographiques:

- pont entre l'Europe et l'Afrique du Nord;
- élément de séparation et de contrôle des voies de communication entre les points d'entrée et de sortie du bassin méditerranéen.

Ainsi, la péninsule italienne avec ses prolongements, sicilien et sarde, représente la clef de toute la Méditerranée.

Le premier cercle des zones d'intérêts primordiaux pour l'Italie comprend:

- les espaces limitrophes: Maghreb, Albanie, péninsule balkanique;
- la Méditerranée élargie: depuis Gibraltar en suivant la ligne Maghreb-Machrek en passant par les Dardanelles, la Mer Rouge, et le Caucase.

Ces zones intéressent la sauvegarde, le développement et/ou la consolidation des intérêts primordiaux du pays.

L'Italie considère l'Europe comme le centre de son économie mais aussi, en synergie avec

l'Alliance atlantique, de sa sécurité. Elle se situe aussi dans cet arc de crise qui va de Gibraltar aux Carpates et se pose comme l'avant-garde naturelle du processus de projection de la stabilité européenne dans la zone de la Méditerranée. Les attentes des pays du Sud vers l'Italie et l'Europe commencent à se manifester avec vigueur dans les forums qui ont suivi la déclaration de Barcelone. En ces occasions, les représentants des différents gouvernements et les entrepreneurs ont cherché avec les quinze de l'UE à poser les bases d'une zone de libre échange.

L'Italie profondément liée à l'institution européenne et atlantique et en raison de sa situation géographique, a un rôle naturel à jouer pour faire du théâtre méridional un bassin stable et de sécurité accrue. Dans le cadre de l'OTAN, la proposition de Partenariat pour la Méditerranée faite par l'Italie lors du sommet de Williamsburg en octobre 1995 est restée sans véritable développement.

2.2.1 Les objectifs de l'Italie

Pour l'Italie, il est nécessaire de concourir aux buts et à l'action des organisations internationales avec un instrument militaire capable de fournir une contribution efficace et significative à leurs initiatives, cohérente avec son rang et son rôle sur la scène internationale.

En particulier, il est indispensable de pouvoir fournir un apport de qualité aux alliances dont l'Italie fait partie (OTAN, UE/UEO).

Les commandements de l'OTAN situés en Italie, les ressources militaires destinées à être employées dans des opérations militaires sous mandat de l'OTAN; les activités induites (PPP, zones d'intérêts primordiaux) comportent un engagement en terme de personnels et de moyens.

Outre la capacité à concourir à l'action des organisations internationales, il est aussi nécessaire de pouvoir opérer de façon indépendante. Ceci est particulièrement vrai lorsque le consensus des autres partenaires est difficile à obtenir, s'il s'agit d'intérêts éminemment nationaux.

2.2.2 Les intérêts méditerranéens de l'Italie

- Vis à vis de l'**Afrique du Nord**, les intérêts italiens sont de cinq ordres:
 - promouvoir la sécurité et la stabilité du bassin ainsi que la liberté des trafics et du commerce;
 - favoriser la coopération à l'intérieur de la zone (Egypte, Tunisie, Maroc, Turquie mais aussi Libye et Algérie) dans tous les secteurs y compris celui de la Défense;
 - maintenir une dissuasion efficace;
 - contenir les extrémismes et les radicalismes;
 - se doter d'une capacité de prévention et de défense contre des attaques de missiles et/ou d'armes de destruction massive.
- Vis à vis du **Proche Orient**:
 - l'intérêt italien est de favoriser une paix stable dans la zone en conservant une attitude équilibrée à l'égard d'Israël et de ses voisins en soutenant le processus de Paix. Elle

envisage d'engager l'instrument militaire si nécessaire dans le cadre d'une opération de maintien de la paix de contrôle et de garantie des accords.

- Vis à vis de la **zone transcaucasienne et Mer Noire**:

- cette région est stratégiquement importante de par sa position charnière entre l'Europe, la Méditerranée et les régions asiatiques de l'ex-URSS. L'intérêt national repose dans le fait que de fructueuses relations puissent se nouer et surtout que des projets d'exploitation des ressources énergétiques puissent être menés à bien.

2.3 La Méditerranée vue par l'Espagne

2.3.1 Premier cercle des zones d'intérêt primordial

De par sa position géographique, l'Espagne contrôle la porte occidentale de la Méditerranée et participe par là même à sa stabilité.

L'Espagne est devenue à partir de 1898 une puissance exclusivement euro-africaine dont le rôle dans la politique internationale est essentiellement lié à ses capacités de fermer la Méditerranée occidentale et de contrôler trois zones géographiques: les îles Baléares, les Canaries et le détroit de Gibraltar.

En conséquence, vus de l'Espagne, les conflits potentiels propres à la zone occidentale de la Méditerranée sont perçus comme plus proche de leurs intérêts nationaux et plus à la portée de leur capacité d'action.

2.3.2 Les objectifs de l'Espagne

L'Espagne a toujours eu une très vive conscience de ses intérêts au Sud de la Méditerranée. Il n'est donc pas étonnant de la voir jouer un rôle moteur dans la relance du dialogue méditerranéen de l'OTAN.

- Elle a adhéré en 1982 à l'Alliance atlantique mais a décidé au référendum de 1985 de ne pas faire partie de la structure intégrée de l'OTAN, qu'elle a finalement réintégré en 1997.

Les forces armées espagnoles remplissent des missions de défense dans le cadre de l'Alliance dont l'une des principales est le développement des opérations navales et aériennes en Méditerranée occidentale. L'Espagne fournit un effort considérable d'équipement de ses forces navales et aériennes et de modernisation de bases (Carthagène, Albacete). Elle veut s'affirmer au sein de l'OTAN comme le prouve sa détermination à pousser à la création d'un groupe de travail de l'Alliance, sur la sécurité en Méditerranée.

- L'Espagne est intéressée par la stabilité politique de l'ensemble maghrébin pour deux raisons:
 - elle entretient depuis quatre siècles, deux cités enclavées dans le Maghreb : les villes de Ceuta et Melilla au Maroc;
 - elle se garde des risques de flux migratoires et d'exportation des extrémismes et des radicalismes.

- Les Espagnols - comme les Portugais - estiment que la création d'une organisation régionale méditerranéenne dépend également de la perception qu'en ont les autres membres de l'Union européenne, intéressés par le flanc sud de leur dispositif sécuritaire.

2.3.3 Les intérêts méditerranéens de l'Espagne

- Vis à vis de l'Afrique du Nord,
 - elle souhaite le maintien de relations cordiales avec cinq pays souverains (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie) qui constituent ce que l'on appelle le Grand Maghreb car c'est bien en Méditerranée occidentale que sont perçus les intérêts espagnols. Par une attention soutenue sur l'évolution des cinq pays du Grand Maghreb, elle veille à écarter toute sorte d'influence hégémonique.

2.4 La Méditerranée vue par l'OTAN et les USA

Les Etats-Unis apparaissent comme la puissance dominante en Méditerranée. Militairement, ils possèdent avec la VIème flotte une capacité de projection sans rivale. Economiquement, ils exercent une influence prédominante sur le contrôle du pétrole, dominé par les capitaux américains. Ils jouissent de la position de leader d'une économie mondiale globalisée que les pays arabes voudraient intégrer. Cette situation s'est vue renforcée par l'effacement de la puissance britannique d'abord, mais surtout par celui de l'Union soviétique. Le règne sans partage des Etats-Unis apparaît de plus en plus flagrant, particulièrement dans la partie orientale de la Méditerranée où leur puissance empêche toute remise en question stratégique fondamentale.

2.4.1 Les intérêts stratégiques américains en Méditerranée

La rive nord de la Méditerranée présente peu d'intérêts pour les Américains. Elle est largement dominée par l'OTAN. La rive Sud, en revanche, constitue un élément majeur de leur politique étrangère au travers de la sécurité d'Israël d'une part, de la préservation des approvisionnements en pétrole du Proche-Orient d'autre part. La sécurité du flanc sud de l'Alliance n'est pas non plus étrangère à leurs préoccupations.

La Méditerranée n'apparaît donc pas aux Etats-Unis comme une entité cohérente avec une logique propre, mais comme un ensemble d'intérêts qu'il convient de préserver.

Le premier est la sécurité d'Israël sur laquelle pèse toute la volonté américaine. Cette volonté se veut exclusive de toute intervention d'une autre nation. L'appui à Israël prend la forme d'un soutien à la fois militaire, économique, politique et diplomatique, jamais trahi, même depuis l'élection de M Netanyahu. Cette exclusivité défendue par Washington a placé les Etats-Unis en arbitre du processus de paix et a représenté le pivot géopolitique des relations de cette puissance avec les autres pays de la région.

L'Egypte, premier pays à avoir signé un traité de paix avec Israël fait ainsi l'objet d'efforts pressés tant économiques que diplomatiques. La Jordanie, qui concrétise aux yeux de Washington le modèle de la réconciliation avec Jérusalem bénéficie du même soutien. Malgré le caractère totalitaire de son régime, la Syrie, parce qu'elle détient l'une des clés du

problème palestinien, se voit gratifiée de bien des égards par la politique américaine.

Le deuxième élément déterminant de la géopolitique des Etats-Unis en Méditerranée est le pétrole. La Méditerranée, élargie au Moyen-Orient, constitue une zone très prometteuse en matière de réserves d'or noir et de découvertes potentielles de nouveaux sites. Elle représente par ailleurs une région importante pour les enjeux financiers américains au travers des investissements consentis par les grandes compagnies pétrolières nationales (Exxon, Mobil, Texaco et Chevron). Dans le prisme ainsi orienté, l'approvisionnement en pétrole par le canal de Suez raffermirait, s'il en était besoin aux yeux de Washington, la nécessité de coopérer avec l'Egypte à sa propre stabilité.

2.4.2 L'implication des Etats Unis en Méditerranée

Force est toutefois de constater, qu'en dehors des cas indiqués ci-dessus, les intérêts stratégiques américains en Méditerranée sont faibles, voire inexistants. En conséquence, et dans une logique pragmatique, l'implication des Etats-Unis dans une crise périphérique n'obéit à aucune logique systématique. Il suffit pour s'en convaincre d'observer le temps écoulé avant leur implication sur le terrain dans le conflit yougoslave, ou bien leur manque total de volonté pour résoudre au sein de l'OTAN le différend gréco-turc. Autrement dit, les crises peuvent éclater, tant qu'elles restent à un niveau acceptable. Tant qu'elles ne menacent pas directement l'équilibre des rapports, les Etats-Unis ne souhaitent pas s'y impliquer.

De surcroît, l'approche américaine dans la résolution des crises est une approche essentiellement militaire. Ceci n'est pas sans inquiéter les pays du Sud qui perçoivent dès lors l'émergence d'une menace à leur encontre. Une approche beaucoup plus globale serait nécessaire pour affermir la stabilité du bassin. Le marché émergent du sud de la Méditerranée doit être appréhendé sous un angle de coopération économique.

Il ne faudrait pas pour autant nier le rôle majeur des Américains en Méditerranée, leur implication, à défaut de la résoudre a permis de contenir tout débordement dans la crise de Chypre, de la mer Egée, d'éviter un éclatement de la crise palestinienne. Ce rôle majeur est illustré par l'engagement des Américains en ex-Yougoslavie et au Kosovo. Il ne faudrait pas non plus négliger leur volonté, même si elle n'est pas toujours couronnée de succès, d'éradiquer le terrorisme (Libye) et de lutter contre la prolifération nucléaire (Irak), ou chimique (Libye, Algérie).

2.4.3 La nouvelle perception de la place des Etats Unis en Méditerranée

La méconnaissance par les Américains des volets économiques, sociaux et culturels en Méditerranée nuit à la résolution de fond des problèmes qui tiennent à des antagonismes ancestraux, à des modes de pensée différents et à une dramatique inégalité entre les rives nord et sud. Inspiré par le processus de Barcelone auquel participe l'Union européenne, et auquel il souhaite être invité, Washington a donc décidé de lancer, au sein de l'Alliance, un dialogue direct avec Israël, l'Egypte, la Mauritanie, le Maroc, la Tunisie et la Jordanie. En juillet 1997 a été créé à ces fins un Comité de Coopération Méditerranéen (MCG) chargé de :

- mener le dialogue politique avec les pays participants,
- évaluer la situation de la sécurité en Méditerranée,
- superviser et coordonner les activités prévues.

Les autorités militaires de l'OTAN font partie du MCG comme membres permanents (un représentant de l'état-major international plus un représentant de SACEUR et un représentant de SACLANT). Les réflexions s'inscrivent toutefois dans une logique sécuritaire encore une fois essentiellement militaire. Elles apparaissent donc toujours partiellement inadaptées à la région faute de savoir prendre en compte les facteurs d'hétérogénéité de la zone.

La rénovation de l'OTAN se veut également une réponse aux menaces sur le flanc sud. A la volonté des Européens de mieux assumer le pilier européen de l'Alliance a répondu le désir américain de partager le fardeau de la sécurité en Europe et notamment en Méditerranée. Ainsi est né le concept des GFIM, qui ne doivent être que les prémices d'une mutation plus profonde de l'OTAN permettant une participation plus active du pilier européen à la résolution des crises. Notamment, l'équilibre de ce pilier ne pourra être clairement identifié qu'une fois résolue la question du commandement régional Sud de l'OTAN, qui, aussi longtemps qu'il restera américain, laissera échapper en partie des mains des Européens les tensions du bassin méditerranéen.

Conclusion

Les Etats-Unis sont indéniablement dominants en Méditerranée; de façon à peu près exclusive dans le bassin oriental, de manière moindre dans le bassin occidental. Les Américains sont également indispensables à la sécurité. Mais leur partialité envers Israël, leur défense de certains intérêts au détriment d'une politique globale et leur réduction de la sécurité à des solutions militaires ne peuvent constituer la réponse à un problème dont les facettes sont multiples et les racines profondes.

Conclusion partielle

L'UE, l'Espagne, l'Italie et les Etats-Unis, via l'OTAN, ont tous des intérêts à défendre en Méditerranée. Cependant, chacun de ces pays a sa propre vision et compte jouer un rôle dans la zone. L'Italie veut faire jouer sa situation géographique charnière entre les deux bassins, l'Espagne compte jouer un rôle moteur en Méditerranée afin de s'affirmer au sein de l'OTAN. Les Etats-Unis quant à eux ont les yeux rivés sur la sécurité d'Israël et les pays producteurs de pétrole de la zone méditerranéenne faisant du bassin oriental leur zone d'action prioritaire. Si les Européens veulent concentrer leurs efforts sur le bassin occidental, ils ne doivent cependant pas le faire à l'encontre ou en ignorant les intérêts de l'OTAN dont les moyens sont indispensables au maintien de la sécurité de la zone méditerranéenne.

2.5 Vision différenciée des pays européens non riverains de la Méditerranée

Il est utile de confronter les enjeux de l'Europe en Méditerranée aux visions des principaux intervenants dans ces espaces. Il ne s'agit pas là de développer de manière détaillée les perceptions, les enjeux, les stratégies et les postures de chaque acteur mais plutôt d'en

dégager les principaux traits permettant d'appréhender les convergences, mais surtout, le plus souvent, les contradictions, les oppositions, les divergences. Si la guerre froide était parvenue à ramener l'espace méditerranéen à un sous-ensemble stratégique simple, la fin de l'affrontement bipolaire a restitué à la Méditerranée sa complexité.

Nous mettrons notamment ici l'accent sur la complexité des multivisions européennes. L'ensemble des pays européens non riverains peut être divisé en trois catégories principales.

❶ La première catégorie est représentée par la Grande Bretagne. **Ce pays qui a conservé d'importants intérêts dans la Méditerranée**, est une ancienne puissance coloniale qui a gardé une influence politique, culturelle, économique, financière, parfois militaire, majeure.

❷ La seconde catégorie que l'on pourrait appeler l'outre Méditerranée, est caractérisée par **des pays qui ont toujours eu une diplomatie active vis-à-vis du monde arabo-méditerranéenne**, sans y avoir exercé de présence, c'est le cas principalement de l'Allemagne et, dans une moindre mesure, de la Belgique et de la Hollande.

L'Allemagne est le pays européen qui effectue le plus d'échanges avec les douze pays partenaires de la Méditerranée participant au processus de Barcelone. Le volume des échanges commerciaux confirme les liens étroits qu'entretiennent la Belgique et l'Allemagne avec les P.T.M..

Ainsi, il semble que l'orientation des pays du Nord de l'Europe (à l'exception peut-être de la Belgique et de l'Allemagne), sur les questions méditerranéennes soit essentiellement axée sur des problèmes de développement économique.

❸ La troisième catégorie de pays est constituée de ceux qui **n'ont jamais eu de relations autres que diplomatiques** et a fortiori de présence politique dans cette zone. Il s'agit bien sûr, des pays scandinaves, de l'Autriche après 1918, de l'Irlande, etc.... pour ces pays d'Europe du Nord (Finlande, Suède, Danemark, Hollande, Autriche, Bénélux), l'Union européenne représente désormais le véritable trait d'Union avec la Méditerranée et en est l'interface obligée et agissante. Cette catégorie peut être elle-même subdivisée en trois sous-ensembles :

2.5.1 les pays candidats au premier train d'adhésion à l'OTAN et à l'UE

- La Pologne et la République Tchèque sont géographiquement et historiquement continentaux et nord-européens.

- La Hongrie, pays pivot de l'Europe danubienne, a subi l'influence méditerranéenne, aussi bien romaine que turque. Cependant, longtemps dominée par l'empire autrichien, sa culture est désormais essentiellement continentale. Il reste que le Danube constitue pour elle un lien qui, par la Mer Noire, la relie au bassin méditerranéen. Il est donc vraisemblable qu'après son adhésion à l'Union européenne ce pays basculera plus sûrement vers le bassin méditerranéen que vers le Nord de l'Europe. Il trouvera dans cette région des intérêts essentiellement économiques.

- La Roumanie, en raison de sa culture latine et de sa situation géographique, sous réserve d'améliorer sa situation politique et économique, a vocation, comme la Slovaquie, à jouer un rôle dans la stabilité de la région méditerranéenne. En effet, l'accès par la Mer Noire passe par la libre circulation en mer Egée et dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore. Dans la mesure où ses approvisionnements en produits pétroliers peuvent provenir

directement d'Iran ou du Caucase en transitant par la Mer Noire, ses intérêts en Méditerranée sont donc plutôt stratégiques et politiques qu'économiques ou culturels.

2.5.2 les pays ne faisant pas partie du premier train d'adhésion à l'UE

- La Norvège et l'Islande, hors du champ d'attraction russe, ou les pays Baltes qui cherchent à s'en extraire, sont fort éloignés de la Méditerranée et peuvent n'avoir dans cette région que de vagues intérêts économiques, représentés par les produits pétroliers de la péninsule arabique.
- La Slovaquie qui pourrait s'inclure dans cette première catégorie représente un cas un peu à part dans la mesure où pour l'instant elle semble hésiter entre une adhésion occidentale ou un rapprochement oriental. En tout état de cause, sa position géographique au Nord du Danube lui ferait sans doute adopter la même attitude que les pays de l'Europe du Nord à l'égard de la Méditerranée.
- La Bulgarie, aux prises avec une éprouvante transition, est en mesure d'occuper une place de choix dans l'acheminement du pétrole russe. Riverain de la Mer Noire, ce pays aura sans doute en Méditerranée les mêmes intérêts que son voisin roumain.
- L'Azerbaïdjan, sous réserve de traverser l'Iran et la Turquie et malgré un marché plus orienté vers les rives septentrionales et orientales de la Mer Noire, voit dans la Méditerranée une ouverture pour l'exportation des produits pétroliers et gaziers de son sous-sol.
- La Biélorussie, la Géorgie et l'Arménie ont fait le choix de s'associer à la Russie. L'intérêt qu'elles portent à la Méditerranée est quasi nul.
- L'Ukraine et dans une moindre mesure la Moldavie bien qu'encore fortement dépendantes économiquement de la Russie, tentent de jouer de leur importance stratégique permettant à la Russie d'élargir sa façade maritime.

2.5.3 la Russie

La Méditerranée présente encore pour elle des intérêts stratégiques et politiques, mais aussi des enjeux économiques (85% de sa flotte est stationnée dans la Mer Noire). La libre disposition des détroits turcs représente un véritable enjeu stratégique.

Ainsi sans en revenir à l'affrontement des blocs de la guerre froide, cette Europe non riveraine de la Mare Nostrum ne pourrait-elle être divisée en une Europe orientale « russe » dont les intérêts en Méditerranée seraient essentiellement économiques et stratégiques et une Europe occidentale formée autour de l'Union européenne dont les intérêts seraient pour ce bassin méditerranéen essentiellement fonction de leur position géographique.

Conclusion de la deuxième partie

Dans son intérêt à maintenir la stabilité dans la zone méditerranéenne, source d'approvisionnement et d'échanges, la France doit prendre en compte les rôles que veulent jouer les différents acteurs de cette partie du monde.

Dans ce cadre elle doit soutenir le processus de Barcelone et participer à sa relance, notamment dans son aspect sécurité.

L'Italie est un pays charnière entre les deux bassins avec qui il faut compter.

La France doit aussi pouvoir s'appuyer sur l'Espagne qui a pris la succession de l'Italie dans la promotion d'une politique de sécurité de la Méditerranée au sein de l'OTAN.

En outre, la France a intérêt à pousser la Grande-Bretagne à participer, même symboliquement, à des initiatives européennes. Dans le cas contraire, cette dernière emboîtera le pas aux Etats-Unis dont les intérêts ne sont pas toujours convergents avec ceux des pays Européens riverains de la Méditerranée.

Enfin, la France peut avoir avantage à entretenir des relations bilatérales avec certains PECO (Pays Ex Communistes) non riverains de la Méditerranée mais qui y ont des intérêts. La Roumanie, attachée à l'amitié française de part son histoire, en est un exemple.

3. Les initiatives pour la stabilisation de la zone méditerranéenne

3.1 Le processus de Barcelone

Véritable dialogue, cette entreprise est encore trop récente pour donner des résultats que nombre d'impatients souhaiteraient plus rapides. Les foyers de tension continuent de progresser. Il convient cependant d'observer que les plus récents ou les plus violents se développent dans les pays riverains de la Méditerranée. Ces derniers n'ont pas été conviés à se joindre au processus de Barcelone. Ce constat conduit à s'interroger tout d'abord sur la définition de l'Espace méditerranéen ?

3.1.1 les pays parties prenantes

Barcelone correspond à une stratégie globale des pays européens aux intérêts communs en terme stratégiques, économiques, environnementaux et énergétiques, mais des différences d'appréciation subsistent. Les questions politiques sont davantage valorisées par la France, l'Espagne et l'Italie.

Il existe des accords bilatéraux, et notamment quatre accords euro-méditerranéens d'association entre la Tunisie, Israël, le Maroc et la Jordanie. Trois accords du même type sont en cours de négociation entre l'Egypte, le Liban et l'Autorité Palestinienne.

Des négociations ont débuté avec l'Algérie ainsi que des conversations exploratoires avec la Syrie. Fondés sur des relations spécifiques antérieures, des accords d'association entre : Chypre, Malte, la Turquie et l'union douanière ont été signés récemment.

Par ailleurs, sur le plan multilatéral, si les questions économiques et financières donnent lieu à des réunions visant à une meilleure connaissance réciproque, les questions sociales, culturelles et humaines sont en butte à des difficultés (politique des visas).

3.1.2 Les obstacles et critiques au processus

La critique principale réside dans l'appréciation jugée très largement insuffisante des transferts financiers. En effet l'accès aux fonds et aux financements est subordonné à l'instauration d'un modèle économique libéral.

Il est également dommageable de constater que l'agriculture ne fait pas partie de l'accord de libre échange.

L'enlisement du processus de paix sur le Moyen-Orient constitue un point de blocage important à toute avancée significative dans le dialogue euro-méditerranéen.

L'absence d'une définition commune de l'espace méditerranéen ayant pour objectif de rapprocher les parties prenantes, mais aussi d'établir une frontière est très certainement préjudiciable au processus de Barcelone.

L'annonce d'une politique globale (trop) ambitieuse, la multiplication des instances internationales (UE : politiques et économie, OTAN/UEO : sécurité et défense) et le jeu des Etats-Unis brouillent la visibilité des différents intervenants et nuisent notablement à l'efficacité des initiatives menées.

3.2 L'U.E. et l'U.E.O.

Depuis le transfert à l'Otan des responsabilités militaires de l'UEO, cette organisation était absente de la scène internationale. La relance, d'abord en 87/88, puis en 91/92 avec la déclaration de Petersberg, a conduit à positionner l'UEO comme **organe privilégié de l'Europe pour les questions de défense**, dans le respect des solidarités atlantiques.

La Méditerranée, tout au moins pour ce qui concerne le Maghreb, fut annoncée comme un axe important de la politique de l'UEO: d'où l'importance des travaux du sous-groupe Méditerranée dont le but est d'**instaurer un dialogue avec les pays du Maghreb** (déclaration de Petersberg, 19 juin 1992). Ce sous-groupe, instauré à la fin des années 80, est plus un **forum d'échange** des positions respectives qu'un organe d'action. Le dialogue avec les pays du Maghreb se traduit par des rencontres semestrielles des ambassadeurs et un certain nombre de thèmes ont été proposés pour servir de cadre de coopération et d'information entre les Etats de la région. Ces thèmes sont le dialogue, la transparence, la confiance, la prévention des conflits, la recherche de la suffisance, le règlement pacifique des conflits et la non-prolifération des armements.

Néanmoins, ces discussions ont encore porté **peu de fruits** et laissent les participants insatisfaits. Cette situation est sans doute liée au flou qui entoure la place et l'avenir de l'UEO, prise entre l'UE et l'OTAN. L'affaire yougoslave et le rôle qui a été celui de l'UEO n'ont pas contribué à lever cette incertitude.

Par exemple, certaines initiatives militaires des pays européens sont perçues par certains pays du Sud comme des comportements agressifs :

- l'Eurofor et l'Euromarfor ont été vues comme des instruments spécialement conçus et dirigés contre le Maghreb, et ce d'autant plus que ces initiatives ont été lancées sans véritable concertation.

3.3 Les Euroforces

Les Euroforces ont été créées en mai 1995 dans le but de doter l'UEO d'une capacité d'action militaire.

Actuellement, ces forces sont alimentées par quatre pays contributeurs: la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Elles restent cependant ouvertes à l'ensemble des membres de l'UEO. Si elles ont le mérite d'exister, ces forces manquent encore de cohérence opérationnelle. En effet, ces deux forces ne disposent pas de structures opérationnelles complètes et permanentes. L'EUROFOR dispose d'un état-major permanent susceptible de puiser dans un réservoir de forces du niveau brigade mises à sa disposition tous les ans par les quatre Nations. L'EUROMARFOR, quant à elle, dispose de forces à sa disposition alors que le commandement est tournant et qu'elle n'a pas d'état-major permanent.

Ces forces se veulent destinées à être employées par l'UEO ou, éventuellement, par l'OTAN afin de permettre aux membres de l'UEO de projeter des forces, notamment sur le pourtour méditerranéen. Les euroforces peuvent être employées dans le cadre des missions de l'UEO. Celles-ci ont été fixées le 19 juin 1992 à Petersberg:

- contribution à la défense commune;
- missions humanitaires ou évacuation de ressortissants;

- maintien de la paix;
- missions de combat y compris rétablissement de la paix.

La montée en puissance de ces forces se poursuit par le biais d'exercices conjoints qui renforcent l'interopérabilité et la coopération.

Actuellement, les euroforces sont perçues par les pays du Sud de la Méditerranée comme des éléments d'intervention dirigés exclusivement contre eux .

Ainsi Tripoli a dénoncé l'EUROMARFOR comme une ingérence flagrante dans sa souveraineté. Ces manifestations de mécontentement libyennes ont trouvé écho auprès des autres pays du Sud tels que le Maroc ou la Tunisie. Ce malaise transparaît dans le fait que depuis sa création, l'EUROMARFOR, en tant que telle, n'a pas pu faire d'escale dans les ports des pays de la rive Sud de la Méditerranée.

Les euroforces sont inhibées par l'hostilité qu'elles suscitent auprès des pays du Sud de la Méditerranée et par le manque de structures de commandement et de forces permanentes. Tant que ces deux problèmes majeurs ne seront pas réglés, ces forces ne pourront pas jouer de rôle déterminant dans la zone méditerranéenne.

Conclusion de la troisième partie

La France participe à des initiatives européennes où elle a comme partenaire des pays européens riverains de la Méditerranée comme l'Italie ou l'Espagne.

Beaucoup d'initiatives ont été entreprises afin de développer et de stabiliser la zone méditerranéenne. Cependant les résultats restent décevants, notamment dans le domaine de la sécurité, et ne sont pas à la hauteur des espérances à l'origine de ces initiatives. Ce manque d'efficacité peut être attribué à une mauvaise définition des objectifs à atteindre, mais aussi à un défaut de coordination et de concertation, notamment vis à vis des pays de la rive sud.

4. La France et la Méditerranée

4.1 La Méditerranée vue par la France

Le premier cercle des zones d'intérêt primordial pour la France comprend:

- les espaces limitrophes: péninsules espagnole et italienne, Maghreb .

La Méditerranée élargie compose le deuxième cercle. La France est le seul pays à avoir des relations étoffées avec chacun des pays riverains à l'exclusion de la Libye (affaire du DC10 d'UTA). En particulier, elle entretient des relations privilégiées avec les pays de l'OTAN sud, la Tunisie, la Maroc, la Grèce, la Turquie, l'Egypte.

La France possède une bonne maîtrise de l'ensemble des questions maritimes. Elle est à l'origine de nombreuses initiatives de gestions des espaces et des risques civils en Méditerranée.

De plus, la France apparaît comme le seul pays en Méditerranée à avoir eu une politique qui prenne en considération les peuples arabes et qui persiste dans cette attitude. Sa politique s'est orientée de façon plus équitable au Moyen-Orient, en étant moins inféodée à Israël. En effet, à partir de 1975, date de retour des portes-avions français au port de Toulon, l'influence française a toujours été active en Méditerranée.

4.1.1 Les objectifs de la France

Première puissance régionale, membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU, dotée de ses propres capacités militaires de projection dans toute la zone, la France a toujours eu une vision stratégique mondiale dans laquelle la Méditerranée jouait un rôle important.

.a Le partenariat latin

Cette orientation permet d'équilibrer la politique de la France vers le sud et de confirmer son statut de grande puissance méditerranéenne.

Ce projet s'inscrit dans une approche régionale destinée à se substituer aux approches globales qui ont fait leur temps. Partagée par les autres pays latins, l'approche française se traduit par les liens de type de ceux créés par l'EUROMARFOR; ces liens doivent être privilégiés pour être les ferments d'une composante européenne de l'Alliance. A cette image, le rapprochement avec les forces armées italiennes et espagnoles repose sur une perception partagée d'intérêts communs en particulier l'analyse des risques régionaux.

.b Le pacte de stabilité (conférence de Barcelone)

La France a une responsabilité particulière en ayant participé à la proposition de ce pacte. Son succès est lié à la capacité et à la volonté de promouvoir des initiatives; la France y possède une certaine expérience.

Dans le cadre des mesures de confiance et pour écarter toute interprétation de cette initiative comme une nouvelle menace vers le sud, les objectifs français se matérialisent par les propositions suivantes :

- intégrer des participants européens dans les exercices bilatéraux avec les pays du sud,
- promouvoir l'outil EUROMARFOR comme une contribution à l'Union de l'Europe Occidentale et au pacte de stabilité,
- coordonner les efforts nationaux en terme d'informations et de renseignement.

.c L'OTAN

En Méditerranée, l'entretien de la capacité d'interopérabilité interalliée doit passer par des relations suivies par les forces navales de l'OTAN mais surtout avec les forces US de la VI^e Flotte. En effet, celle-ci, présente sur tous les lieux de crise, impose aux autres forces soit de coopérer, soit au moins de coordonner leurs actions.

Souhaitant préserver un rôle militaire et politique de premier plan au sein de l'Alliance, la France développe les composantes d'interopérabilité: l'aptitude à échanger des informations, l'interopérabilité des équipements, la maîtrise des procédures communes. La France est cependant absente du dialogue méditerranéen de l'OTAN. Elle doit donc garder des liens étroits avec l'Espagne qui se pose en leader du groupe de contact Méditerranée. L'échec de la dernière revendication européenne pour un commandement sud tournant, montre que les Etats-Unis n'ont pas l'intention de laisser aux pays européens de l'OTAN la primauté d'une action visant à la stabilisation de cette partie du monde.

4.1.2 La présence de la France

.a En Méditerranée occidentale:

L'intensification au niveau bilatéral des relations entre les dispositifs militaires de l'Espagne, de la France et de l'Italie, et la coopération trilatérale entre ces pays pour la construction du satellite d'observation militaire Hélios s'inscrivent exclusivement dans une logique propre à l'Occident, voire peuvent être perçues comme dirigée contre le Sud.

.b Vis à vis des pays du Maghreb

Par les actions bilatérales privilégiées avec la Tunisie et le Maroc, le maintien des liens avec ces pays est un facteur de stabilité régionale. Dans ce domaine, la coopération opérationnelle constitue une voie pour assurer la connaissance mutuelle et offre de plus une source d'informations sur les pays stabilisés ou non stabilisés (Algérie).

.c En Méditerranée orientale:

Dans le bassin oriental, les problèmes régionaux par leur acuité et leurs répercussions au Maghreb et en Europe latine ne semblent pas faciles à évacuer compte tenu des solidarités de tous genres tissés par les uns et les autres, notamment à l'égard d'Israël ou de l'Autorité palestinienne.

Même si la présence française en Méditerranée orientale s'est amenuisée de manière à créer une alternative aux liens traditionnels avec les Américains,

- cette région ne doit pas être négligée. Il faut en particulier développer nos relations avec la Turquie compte tenu de sa situation stratégique et de son potentiel naval.
- L'Egypte est un deuxième partenaire à privilégier car il constitue un des foyers les plus

probables de crise (puissance démographique et militaire, situation économique-sociale).

4.2 Les intérêts de la France en Méditerranée

Comme toute zone maritime, la Méditerranée est un espace de pêche. Les intérêts de la France dans ce domaine sont très réduits. En effet, malgré le perfectionnement de leurs techniques, les ports méditerranéens ne reçoivent que des quantités limitées de produits de la mer. La pêche en Méditerranée ne représente que 10% de la pêche française. Les ports méditerranéens reçoivent 44 000 tonnes de produits sur les 436 000 tonnes recensées au niveau national.

Hormis ce domaine que l'on ne peut qualifier de vital, les intérêts de la France en Méditerranée sont de deux ordres: énergétiques et sociaux. La région est source de production d'une grande partie de nos besoins énergétiques. Ensuite, comme les pays du Sud de l'Europe, la France a conscience de faire face à la montée démographique et à l'appauvrissement progressif que connaissent les pays du Sud méditerranéen. Une instabilité de la zone pourrait menacer une mer par laquelle transite une part importante de nos importations.

4.2.1 Les énergies produites

Dans les années soixante, la France, comme ses voisins, a privilégié le pétrole en tant que source d'énergie. De 60% en 1960, notre taux d'indépendance énergétique est tombé à 21% en 1973 pour remonter à 52% en 1994. La France a donc diversifié ses sources d'énergie, parmi lesquelles le gaz et le pétrole restent cependant prépondérants.

Evolution des sources d'énergies en pourcentage		
	1990	1994
Pétrole	42,5	41,2
Electricité	34,4	37,8
Gaz	12,3	13
Charbon	8,9	6,2

En ce qui concerne le pétrole, la production française décline. En 1994, l'extraction n'a pas dépassé 2,7 millions de tonnes. Le besoin de la France dans ce domaine est estimé à 83 millions de tonnes. L'importation est impérative. Il est cependant intéressant de noter que la France importe de plus en plus de pétrole raffiné. Le nombre de raffineries est tombé de 24 unités en 1979 à 13 aujourd'hui. Leur capacité maximale ne dépasse pas 84 millions de tonnes.

En 1994, la France a importé 30 millions de tonnes de produits raffinés. Simultanément, elle en a exporté 18 millions de tonnes la même année.

Un seul port d'entrée se trouve en Méditerranée: l'étang de Berre. De ce point, le brut est envoyé vers l'Europe par l'oléoduc Méditerranée-Rhône, puis l'oléoduc Sud européen.

Principaux fournisseurs en pétrole brut en millions de tonnes	
1 Arabie Saoudite	22
2 Norvège	10,4
3 Nigéria	8,4
4 Royaume-Uni	7,9
5 Iran	7,8
6 Russie	4,7
7 Syrie	2,9
8 Algérie	1,9
9 Libye	1,9
10 Gabon	1,6

On peut remarquer sur ce tableau, que la moitié des principaux fournisseurs se situent dans la zone méditerranéenne ou font transiter les importations françaises par la Méditerranée. La France a donc un intérêt majeur à œuvrer pour la stabilité de la zone afin de garantir son approvisionnement en pétrole.

La deuxième production énergétique majeure de la zone méditerranéenne est le gaz.

Energie souple aux multiples utilisations, le gaz naturel est à l'origine de 13% de l'énergie française.

Sa part va croissant compte tenu de son caractère non polluant et de son absence de conséquences sur l'effet de serre.

La France ne produit que 10% de ses besoins en gaz. Jusque dans les années 80, la France a disposé d'un excellent gisement: celui de Lacq. Or, ce gisement s'épuise et la France devient totalement dépendante de ses importations.

Fournisseurs de gaz		
	Milliards de Kwh	% des importations
1 Russie	120	32
2 Algérie	103	27
3 Norvège	67	18

Le grand fournisseur de demain devrait être la Norvège. En effet, ce pays dispose d'énormes réserves sous-exploitées. Cependant, dans un souci de sécurité d'approvisionnement, la France cherche à diversifier ses fournisseurs et se tourne notamment vers le Nigéria, l'Iran et les Emirats Arabes Unis (pays dont les productions transitent par la Méditerranée).

Dans ce domaine, peut être plus que dans celui de son approvisionnement en pétrole, la France a intérêt à ce que la Méditerranée demeure une zone stable.

Une crise majeure dans la zone méditerranéenne aurait pour conséquence de menacer directement ou indirectement les sources d'approvisionnement françaises en matière énergétique. Cette menace peut porter sur un pays producteur ou sur la sécurité des voies de communication maritime méditerranéennes.

4.2.2 La Méditerranée: une zone d'échanges

Comme il l'a été souligné au paragraphe 1.5, le Sud de la Méditerranée est une zone présentant un fort potentiel de déstabilisation. La France doit accorder une attention particulière au développement des pays de la rive sud afin de contrer les effets néfastes que pourrait avoir une croissance démographique exponentielle dans des pays où le développement économique prendrait un retard trop important.

La France compte parmi ses 20 principaux partenaires commerciaux de nombreux pays méditerranéens. En 1994, cinq de ses vingt clients majeurs se situaient sur le pourtour méditerranéen: l'Italie (3°), l'Espagne (5°), l'Algérie (13°), le Maroc (15°), la Tunisie (18°) et la Grèce (20°). Cette même année, quatre de ses principaux fournisseurs appartenaient aussi à cette zone: l'Italie (2°), l'Espagne (6°), l'Arabie Saoudite (14°) et le Maroc (17°).

Ce bref aperçu des intérêts économiques de la France dans la zone méditerranéenne appelle deux remarques.

En premier lieu, l'approvisionnement de la France en sources d'énergie ainsi que la bonne marche de son commerce extérieur dépendent pour une grande part de la stabilité de la zone méditerranéenne.

En second lieu, un examen des échanges commerciaux de la France avec ses partenaires mondiaux, notamment la liste de ses principaux clients ou fournisseurs en matières énergétiques, nous incite à écarter la notion de Méditerranée élargie qui englobe des pays avec lesquels nos échanges sont très limités, voire nuls.

Ce deuxième point est à nuancer si l'on se place dans le cadre de la lutte contre la grande criminalité, le trafic de drogue ou dans le domaine des relations diplomatiques.

conclusion

La notion de Méditerranée élargie ne s'applique pas aux intérêts de la France dans cette zone. Les intérêts vitaux français, en particulier l'approvisionnement en sources d'énergie, se situent sur le pourtour méditerranéen, et plus particulièrement dans le bassin occidental de cette mer. La France se doit donc d'agir pour maintenir la stabilité de cette zone.

Conclusion de la quatrième partie

L'influence française a toujours été active en Méditerranée. Elle travaille à créer des liens entre pays européens ayant des intérêts communs dans cette zone. Dans ce but elle doit poursuivre son effort d'interopérabilité au sein de l'OTAN tout en promouvant les initiatives européennes, comme le processus de Barcelone ou les Euroforces.

La sécurité des voies de communication de la Méditerranée est indispensable à l'approvisionnement de la France en sources d'énergie.

En outre, il est vital pour la France que les accès à la Méditerranée, détroit de Gibraltar et canal de Suez, soient sécurisés. Cet impératif étant commun à de nombreuses autres Nations, la France n'a pas la nécessité de tenir un rôle de premier rang dans le maintien du libre accès à la mer Méditerranée.

5. La défense des intérêts de la France en Méditerranée

Les intérêts de la France en Méditerranée doivent être défendus dans quatre domaines. Trois d'entre eux, culturel, économique, militaire, correspondent aux corbeilles du processus de Barcelone tandis que le domaine diplomatique peut être considéré comme le liant ou la base de cette défense des intérêts français.

5.1 La défense des intérêts de la France dans le cadre culturel

5.1.1 Généralités

La Méditerranée n'est pas seulement un espace autour duquel gravite un certain nombre d'Etats. Elle est aussi une région porteuse de contradictions et de lignes de divisions politiques, idéologiques, culturelles, linguistiques et religieuses. Tous ces éléments font partie de l'équation sécuritaire en Méditerranée que l'analyse ne peut occulter.

La Méditerranée est porteuse de ruptures parce qu'elle a été un théâtre d'affrontements entre les hommes sur le plan politique, social, culturel et religieux. Elle est aussi un carrefour de civilisations et de cultures que le Nord et le Sud partagent. Samuel Huntington estime que les prochains conflits seront d'ordre culturel. Dans ces conditions, la Méditerranée, ligne de démarcation entre la civilisation judéo-chrétienne et la civilisation arabo-musulmane, ne serait-elle pas le lieu privilégié de la confrontation si l'on ne sait y prendre garde?

Le dialogue doit s'imposer afin d'éviter qu'il n'y ait « choc des civilisations ». Le dialogue des cultures est l'étape préliminaire au processus du retour de la paix dans le bassin méditerranéen.

5.1.2 Le rôle légitime de leader culturel de la France en Méditerranée.

Les causes de la préoccupation méditerranéenne de la France sont anciennes. Pour atteindre l'objectif qu'elle s'était assigné, la royauté française avait déjà encouragé à Paris l'enseignement sur l'Orient et l'Islam. Il devait contribuer à resserrer les liens avec l'empire ottoman. L'idéologie "méditerranéiste" devait symboliser, auprès des autres puissances européennes, la grandeur et l'influence française dans la région. Au 19^{ème} siècle, l'entreprise française visait également à diffuser les valeurs françaises au travers de congrégations de missionnaires et plus généralement de la colonisation. L'œuvre coloniale de Jules Ferry développait l'idée selon laquelle la France républicaine se devait d'éclairer par sa civilisation les peuples indigènes, leur procurant les progrès et les bienfaits que les sciences suscitaient. La France francise ainsi l'Algérie et nourrit le mythe méditerranéen.

La défense de la Méditerranée se charge de plus en plus de données culturelles. Le postulat d'une supposée connivence franco-arabe naît, reposant à la fois sur la proximité géographique et la proximité cognitive (historique, intellectuelle, culturelle) des deux rives. L'idée d'obligation morale persiste en France, pétrie d'une histoire vieille de près d'un siècle et demi de francophonie partagée avec les côtes sud.

Cet élément permet à la France de se poser en médiateur et interlocuteur privilégié. Puisqu'en plus la France est farouchement attachée à sa politique d'indépendance, elle est en mesure de comprendre l'impératif de souveraineté politique et économique qui anime les pays arabes.

L'histoire et la nature des liens complexes tissés avec le Maghreb, ainsi que leur dimension symbolique et culturelle, autorisent la France à y occuper une place particulière. Le discours prône le sentiment d'appartenance à un seul et même espace et l'existence d'une identité méditerranéenne fondée sur des repères communs au nord et au sud.

Le projet méditerranéen est porté par un discours identitaire, substitut à la politique arabe de la France. Le passage de la politique arabe à la politique méditerranéenne a été principalement dicté par la crise du Golfe, mais aussi par la fin de la bipolarité.

5.1.3 Les objectifs d'une approche culturelle de l'ensemble méditerranéen.

.a La culture comme rempart contre l'islamisme.

Le projet culturel méditerranéen se donne comme premier objectif de s'inscrire contre l'idéologie véhiculée par les islamistes. Le Maghreb cristallise souvent les peurs et les craintes d'un Islam radical et militant. Sa perception reflète parfois l'expression d'une menace pour la civilisation occidentale et la sécurité européenne. Cette perception est d'autant plus ancrée dans les esprits et les discours que se développe un Islam français auquel s'associe spontanément l'image du Maghreb et plus précisément de l'Algérie. Les mouvances islamistes peuvent être observées comme des mouvements nationalistes et comme une réaction à la crise de l'Etat subie par les pays arabes. Elles sont également analysées comme des mobilisations de jeunes intellectuels, urbanisés, paupérisés.

Les Européens ne peuvent apporter brutalement leurs schémas de pensée aux régimes en place. Ils peuvent toutefois nuancer leur soutien à ces gouvernements par la nécessité d'introduire une dynamique de démocratisation. La réaffirmation d'une culture méditerranéenne s'inscrit dans ce cadre et s'érige dès lors face aux projets islamistes. Plutôt que de se référer et d'identifier la démarche aux valeurs occidentales, la France et l'Europe doivent fonder leur action sur cette culture méditerranéenne consensuelle. Aux schémas simplificateurs de l'idéologie intégriste, il faut pouvoir opposer la modernité de cette culture.

Dans la stratégie méditerranéenne, l'émergence d'une culture méditerranéenne peut donc agir comme une arme destinée à juguler sans violence la dynamique islamiste en faisant appel à de nouveaux modèles de référence.

.b La culture comme réponse au déséquilibre socio-économique Nord Sud.

La progression de l'alphabétisation ne peut que favoriser la baisse de la natalité par les transferts de valeurs qu'elle suscite. La France a su consentir un effort considérable en faveur de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Ces pays apparaissent ainsi comme les seuls Etats arabes à présenter des similitudes de comportements avec les Européens en matière de croissance démographique. Ils sont passés d'un équilibre, de natalité et de mortalité, haut à un équilibre des mêmes indicateurs bas. Au Proche-Orient, en revanche, ces équilibres sont rompus par le maintien d'un taux de fécondité élevé. Susciter une réduction de la croissance démographique de ces pays doit donc s'intégrer dans le cadre d'une coopération culturelle renouvelée.

Le chômage, fléau sévissant sur la rive sud résulte d'une part de ces déséquilibres et se nourrit d'autre part du manque de qualification et des défauts d'accès à l'instruction des populations jeunes. Faute de solution suggérée par une redéfinition de l'apport culturel, l'émigration apparaît comme la réponse aux problèmes démographiques et sociaux. Elle sert

dès lors à des constructions conflictuelles, qui vont alimenter dans les pays les plus riches d'un côté des identités de refus qui se reconnaissent dans l'islamisme, de l'autre un renouveau des violences racistes. La coopération dans le domaine culturel doit participer à la fixation des populations sur la rive sud dans des conditions de développement satisfaisantes.

.c L'émergence de zones d'influences médiatique et culturelle.

La révolution dans le domaine des communications qui permet aujourd'hui aux peuples de recevoir un flux considérable d'informations pose un problème d'ordre culturel. Il induit un déséquilibre en matière d'information à l'avantage des pays du Nord dont l'influence culturelle se répand partout. La communication planétaire entraîne une concurrence entre les puissances. Derrière cet objectif se profile en fait l'intérêt de chaque puissance de constituer une zone d'influence culturelle, tels que l'espace européen, l'espace maghrébin, l'espace francophone, l'espace méditerranéen.

L'approche culturelle ne doit pas se départir des enjeux médiatiques sous-jacents et se souvenir que la grille de lecture que peuvent avoir les riverains du Sud de la Méditerranée n'est pas toujours conforme aux schémas de pensée occidentaux.

5.1.4 Les initiatives de création d'une culture méditerranéenne.

La consolidation d'un renouveau de la latinité autour du bassin méditerranéen peut trouver sa force au sein de la construction européenne en tant que contrepoids à la place dominante qu'occupe la germanité.

La politique méditerranéenne, dans son volet culturel doit faire intervenir les acteurs les plus importants de la société civile : collectivités locales, universités, milieux d'affaire, médias. Il faut encourager les réseaux de coopération décentralisés pour promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations. Ceci comprend des projets de coopération éducatifs, d'échange de jeunes, la sauvegarde de l'héritage commun des civilisations méditerranéennes, les programmes de communications pour assurer une meilleure compréhension entre les deux rives.

Les objectifs à long terme pourraient être d'inciter l'éducation et la recherche au développement des études méditerranéennes, de réfléchir au projet d'une fondation réunissant l'ensemble des chercheurs et intellectuels des pays méditerranéens, de créer un cycle d'études universitaires commun à tous les pays de la Méditerranée.

Il faut, pour promouvoir cette culture méditerranéenne autour de laquelle se construiront tous les projets, réussir à y intégrer à la fois des aspects de l'héritage commun, mais aussi la modernité. Ceci comprend notamment la valorisation du rôle de la femme et l'homogénéisation des comportements de part et d'autre de la Méditerranée, démarche qui s'inscrit contre la dérive islamiste.

Cette forme de solidarité implique l'adhésion à un même code de valeurs. Le respect des droits de l'homme, la tolérance religieuse et la compréhension des cultures constituent le fondement qui seul peut permettre ce rapprochement des peuples. Encore faut-il s'entendre sur un code de conduite collectif susceptible d'être applicable et acceptable par tous qui puisse jeter les bases d'une sociabilité universelle.

Conclusion

En dépit des difficultés rencontrées par la diplomatie française au Maghreb et au Machreck, la France se présente dans l'énonciation du projet méditerranéen comme l'acteur étatique le plus crédible en faisant valoir une légitimité, historique, culturelle et diplomatique. Elle est en mesure de jouer un rôle de leader dans l'élaboration d'une identité méditerranéenne collective et consensuelle. Il s'agit de dépasser les clivages politiques et culturels identitaires par la prépondérance du lien méditerranéen. L'espace culturel conçu pourrait s'identifier à un modèle collectif au sein duquel les acteurs étatiques partageraient des valeurs communes : respect des droits de l'homme, tolérance religieuse et culturelle, démocratie et pluralisme. Toutefois, si l'Europe, et non la France seule, doit prendre en charge le coût de cette coopération, il ne peut être question pour l'UE de financer indéfiniment ces programmes. Son rôle est d'en assurer la promotion et de susciter une première mobilisation des ressources.

5.2 La défense des intérêts de la France dans le cadre économique

La France se doit d'inclure la région au Sud de la Méditerranée dans sa politique globale, non seulement parce qu'elle a des liens historiques avec cette région, mais aussi parce que dorénavant, elle ne pourra pas voir les différentes régions autour d'elle comme des régions isolées de leur entourage. Le partenariat s'impose et la France n'a pas de temps à perdre. A ce stade du raisonnement, le projet euro-méditerranéen, lancé par la conférence de Barcelone apparaît logiquement comme cadre principal de l'action française.

La Conférence de Barcelone a réuni pour la première fois autour de la même table tous les PTM, y compris Israël et la Syrie. Ce processus, par le fait de la signature d'accords d'association euro-méditerranéens avec le Maroc, la Tunisie et Israël, est à un stade relativement avancé. Pour ces deux raisons, la France doit retenir le projet de partenariat euro-méditerranéen comme outil privilégié de coopération et de dialogue.

Il s'agit davantage ici de se fixer comme objectif économique structurant la rive Sud de la Méditerranée, la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne qui serait subordonnée au décloisonnement des marchés nationaux des PTM. La mise en pratique de délocalisations de grande ampleur à partir de l'Europe et d'autres actions parallèles faciliteraient la mise en place d'une nouvelle division euro-méditerranéenne du travail et pourrait contrecarrer la concurrence des bas salaires de l'Asie du Sud-Est.

Pour encourager les PTM sur cette voie d'ouverture et de libéralisation de leurs économies, l'UE, stimulée par la volonté française, devrait exploiter, en matière de coopération économique et financière, les axes suivants :

- la promotion du co-développement;
- le soutien des réformes économiques et politiques dans les PTM;
- l'aide à l'intégration économique régionale Sud-Sud (coopération horizontale);
- la révision de l'appui financier;
- la réduction du service de la dette.

5.2.1 Promotion du co-développement

Le développement réciproque s'impose comme une nécessité absolue pour l'économie globaliste qui stimule les divers ensembles qui sont constitués ou en cours de constitution. Le développement des uns dépend donc de celui des autres et rejaillit sur ceux qui contribuent à un effort de solidarité. Dans ce monde, où les regroupements tendent à affirmer les spécificités et les originalités, on assiste à une prise de conscience croissante d'une interdépendance. Celle-ci a pour conséquence la recherche en commun des objectifs du développement, de l'amélioration du niveau de vie, et du respect de la dignité de la personne humaine. Ces objectifs, s'ils sont atteints, servent le progrès économique, social et humain de tous les pays de la planète. Pour mettre en œuvre cette coopération réciproque, il faut tout d'abord contribuer de manière décisive à l'accélération de la croissance économique des PTM, pour qu'ils puissent maîtriser leurs problèmes de niveau de vie, d'emploi et, par ailleurs, s'engager dans les actions permettant d'approfondir l'indispensable dialogue culturel.

5.2.2 Soutien des réformes économiques et politiques dans les PTM

Sans de telles réformes, toutes les mesures ponctuelles de coopération économique ou financière seront vaines. L'axe d'effort de la nouvelle politique méditerranéenne européenne doit être le soutien des réformes économiques et politiques.

Il s'agirait, principalement, par le canal d'un dialogue franc et ouvert, ainsi que par des impulsions financières, d'inciter les PTM à poursuivre les actions d'ouverture de leurs économies et de leurs sociétés. Ainsi, les investissements privés pourraient être drainés vers les secteurs productifs, tels que l'industrie, le tourisme, les services financiers, l'agriculture, etc....

Pour l'heure le plus grand échec de la politique méditerranéenne a été son incapacité à attirer des investissements privés pour prendre le relais des investissements publics. Si le Maroc, la Tunisie et la Turquie connaissent quelques succès, surtout depuis le milieu des années quatre-vingt, le montant total des investissements privés directs dans les PTM demeure largement insuffisant (moins de 3 milliards d'euros par an, pétrole compris), comparé aux pays de l'Europe de l'Est qui ont bénéficié depuis 1990 d'une véritable invasion des capitaux privés. Le bon sens suggère que les capitaux privés ne s'investissent que lorsque la situation politico-économique inspire confiance à long terme, raison essentielle pour appuyer les réformes économiques et politiques dans les PTM.

5.2.3 Aide à l'intégration économique régionale Sud-Sud

L'hétérogénéité socio-économique, combinée à la similarité des spécialisations productives, constitue un grave handicap dans la voie d'une plus grande intégration Sud-Sud, dimension capitale de la question méditerranéenne. La région ne peut en effet espérer devenir un espace de co-développement que si cette intégration fait des progrès. Une raison supplémentaire de s'opposer à des formules de politique économique en forme de "prêt à porter".

Dans l'espace méditerranéen, les échanges de biens et de services sont pour l'essentiel des échanges Nord-Sud, bien encadrés, entre les PTM d'une part, et leur débouché naturel, à

savoir l'Union européenne. Horizontalement, les échanges sont pratiquement insignifiants. Afin de promouvoir l'intégration régionale, l'UE pourrait utiliser son marché comme levier, sachant qu'il représente le débouché de la moitié des exportations des PTM. En dépit de l'existence de plus de soixante organisations panarabes, les échanges commerciaux intrarégionaux dans l'ensemble des pays arabes de la région méditerranéenne ne sont que de 6%. Les investissements privés directs seraient plus facilement attirés par un marché plus intégré, qui pourrait par la même constituer un drain pour les capitaux arabes flottants, évalués par certains spécialistes à 150 milliards de dollars.

Il est indispensable que les pays de la rive Sud de la Méditerranée apprennent à coopérer entre eux. Jusqu'à présent, les timides tentatives d'intégration régionale, notamment au sein de l'UMA (Union du Maghreb Arabe), sont restées lettre morte. A cet effet, la poursuite rigoureuse d'une politique d'ajustement et de libéralisation économique, s'impose à chacun des PTM. La conjoncture économique actuelle mondiale se caractérise par la prépondérance de l'échelle du marché et la taille de l'économie. Pris individuellement, les PTM n'ont pas les moyens de se développer comme ils le souhaiteraient. C'est parce que les pays européens ont compris bien vite qu'ils ne pouvaient pas réussir pleinement, « chacun pour soi », qu'ils ont construit la communauté européenne. Pour cette raison, le partenariat euro-méditerranéen et la zone de libre-échange sur laquelle il doit déboucher, est une entreprise favorable et un défi à relever.

L'Europe, entraînée par la France, pourrait appuyer efficacement et concrètement l'intégration régionale, en contribuant notamment au financement des infrastructures économiques indispensables pour des échanges régionaux accrus, notamment dans les domaines des transports, des communications et de l'énergie.

5.2.4 Révision de l'appui financier

A l'identique de ce qui a été fait pour l'Europe occidentale au lendemain de la seconde guerre mondiale, c'est un véritable « Plan Marshall pour la Méditerranée » avec tout ce qu'il peut comporter comme contraintes dans son application pour les PTM, qu'il faudrait mettre en place pour faire véritablement décoller ces économies. Il s'agirait donc de créer une organisation de coopération économique semblable à notre OCDE⁴, avant de procéder par étapes à une intégration de leurs économies avec un souci de rationalisation et d'ajustements permanents.

Une autre alternative à étudier consisterait à mettre en place des mécanismes favorisant la promotion des investissements directs dans les pays du Sud de la Méditerranée. A cet effet, l'idée déjà débattue lors du colloque du CFM (Club Financier Méditerranéen) en 1995, pourrait faire son chemin puisque retenue par la majorité des PTM. Ainsi, ils reconnaissent la nécessité d'une agence de garantie des investissements dans les pays méditerranéens qui complète les dispositifs existants jugés globalement insuffisants. Cette agence, faciliterait notamment la création de nouvelles petites et moyennes entreprises.

L'originalité d'un tel dispositif, dont les modalités demeurent à préciser, serait de prévoir un mécanisme de garantie qui s'applique non seulement aux investissements étrangers, mais aussi aux investissements nationaux des pays du Sud, ce qui devrait encourager les

⁴ OCDE: Organisation de Coopération du Développement Economique.

initiatives de création de nouvelles entreprises. Certes, l'avantage d'une telle institution serait de bénéficier, comme toute société d'assurance, d'un effet de levier dans la mesure où ses fonds propres auraient un niveau suffisant. Ceci requiert probablement un dialogue élargi entre les pays du Nord de la Méditerranée qui soutiennent un tel projet et des bailleurs de fonds non riverains, comme l'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon, dont le soutien potentiel est certainement critique pour la réussite d'un tel projet.

5.2.5 Réduction du service de la dette

Parmi les conséquences dévastatrices de ce mode de développement par l'endettement, les plus pénalisantes sont la restriction d'investissement et donc de croissance, et la dépendance croissante envers les institutions financières internationales.

Plusieurs pistes peuvent être étudiées pour atténuer ces conséquences :

- l'annulation d'une partie de la dette, à l'instar de la France qui a décidé de réduire, d'un trait de plume, la dette du Maroc d'un milliard de francs français;
- le rééchelonnement du reste de la dette, de façon à rendre tolérable le service de la dette par rapport aux recettes d'exportations, et à rendre possible la détermination d'un plafond de taux d'intérêt;
- l'affectation d'une partie du service de la dette publique et éventuellement privée, au financement d'investissements ou à un processus de privatisation d'entreprises ou à la création d'entreprises privées.

Conclusion

La conférence de Barcelone et les accords qui en ont découlé, montrent que la voie à suivre est celle du partenariat euro-méditerranéen. Cinq axes principaux peuvent être retenus pour développer la coopération économique et financière. Le co-développement traduit l'interdépendance des pays méditerranéens. Le soutien des réformes économiques, notamment par la promotion des investissements privés dans les PTM. L'aide à la création d'une zone d'échanges stable au Sud de la Méditerranée permettrait de développer une véritable zone économique régionale. Enfin la révision de l'appui financier, par l'investissement de capitaux de pays non riverains, par exemple, et la réduction du service de la dette sont indispensables pour redonner un nouvel élan et un véritable espoir aux pays du Sud.

5.3 La défense des intérêts de la France dans le cadre militaire

La Méditerranée est un lieu où se concentrent un grand nombre de lignes de fractures, de tensions et de menaces pour la paix: différents ethno-religieux, clivages entre riches et pauvres, séparations entre démocraties et autoritarismes, démographies stagnantes et démographies galopantes... En raison d'un héritage historique qui lui interdit l'indifférence et parce qu'elle reste un Etat riverain de poids, la France est directement impliquée par la stabilité du bassin.

Qu'ils demeurent strictement nationaux ou liés à l'Europe, la France défend des intérêts dans l'espace méditerranéen. Ces intérêts sont nombreux et variés. Les risques auxquels ils sont susceptibles d'être confrontés sont tout aussi diversifiés. Ils ont été identifiés:

terrorisme, immigration clandestine, infraction aux règles nationales applicables dans les différentes zones réglementées, action armées ponctuelles, sécurité des ressortissants Français...

Il est possible de réduire ces risques par des mesures dont le principe premier reste la vigilance. Si cette vigilance ne permet pas d'évacuer toute agression ou toute crise, elle diminue notablement le taux d'occurrence. Ce principe repose sur le renseignement. La France doit être informée en permanence et assurer une présence significative afin de démontrer sa détermination à faire respecter ses intérêts et ses choix en matière de politique extérieure. La stratégie, en matière de défense des intérêts français en Méditerranée, repose donc sur les deux piliers traditionnels que sont la prévention et l'intervention.

Dans ce sens, dans le domaine militaire, la France doit disposer d'une capacité de prévention, d'une capacité d'emploi de la force et développer des solidarités avec d'autres pays riverains.

5.3.1 Les capacités militaires de prévention

Les capacités militaires de prévention reposent essentiellement sur:

- les forces navales;
- les patrouilles maritimes;
- les avions de guet avancé;
- les satellites de surveillance.

Les moyens de la Marine sont déployés en permanence.

En fonction des besoins, ils doivent:

- assurer des patrouilles de surveillance des lieux de frictions;
- faire escale dans les ports afin:
 - 1) soit de réaffirmer la volonté française d'entretenir des relations cordiales avec les pays hôtes;
 - 2) soit de contribuer à relancer les conditions d'une coopération confiante;
- participer à des exercices, facteurs de connaissance et de confiance mutuelles;
- contribuer à des actions de contrôle du trafic dans des missions du type embargo;
- conduire des actions de service public comme le secours en mer ou la lutte contre la pollution;
- assurer la surveillance des approches maritimes au titre de l'exercice de la souveraineté nationale, c'est à dire aussi bien à l'encontre des actions militaires possibles que de toutes celles, autres, qui pourraient nuire aux intérêts français.

5.3.2 Les capacités d'emploi de la force

Lorsque la vigilance ne suffit pas, il peut être nécessaire de faire appel à la force dissuasive ou active.

Indépendamment des forces de dissuasion nucléaire, qui sont destinées à préserver les intérêts vitaux nationaux, l'action militaires repose sur:

- les forces navales de haute mer chargées d'assurer la liberté du trafic maritime;

- les forces aéronavales de projection de puissance (GAN, amphibie), gros porteurs aériens et forces d'intervention terrestres, qui sont destinées aux actions de force importantes, notamment hors du territoire national.

Les moyens mis en oeuvre sont plus lourds, ils correspondent à ce que l'on pourrait appeler l'armée de Mer pour bien montrer l'importance que prend alors l'aspect militaire de l'action. Il ne s'agit plus d'expliquer, de surveiller ou de contrôler, mais bien d'employer la force, si cela se révèle nécessaire.

5.3.3 Les solidarités de la France en Méditerranée

Les intérêts des pays méditerranéens, si proches les uns des autres, sont interdépendants. Dans ce sens, les risques sont partagés par les différents pays riverains de la Méditerranée.

.a Le traité de l'Atlantique Nord.

Au moins dans l'ordre chronologique, le traité de l'Atlantique Nord est la première de ces solidarités. L'organisation a de puissantes ramifications en Méditerranée. L'Espagne, l'Italie, la Grèce et la Turquie en font partie. A travers l'organisation militaire, c'est à dire l'OTAN, toutes les nations du traité sont présentes. La Méditerranée est aujourd'hui une zone spécifique de l'OTAN et dépend du commandement suprême en Europe (SACEUR).

Depuis l'effondrement du bloc de l'Est, l'OTAN évolue vers une plus grande préoccupation des pays du Sud. Cette évolution doit logiquement conduire à une redistribution des responsabilités. La France mériterait de trouver dans cette nouvelle organisation une place à la dimension de son rôle, de ses moyens, de ses relations et de sa vocation.

.b Les solidarités bilatérales, trilatérales et multilatérales

Les autres solidarités s'exercent directement entre les Italiens, les Espagnols, les Américains et les Français ou passent par l'UEO.

Aujourd'hui, la défense des intérêts français dans le bassin méditerranéen passe par un renforcement de la solidarité entre l'Italie, l'Espagne, la France mais aussi le Portugal. Les pays latins du bassin occidental ont des intérêts communs et doivent poursuivre dans la voie de l'EUROMARFOR.

Cette tendance s'inscrit naturellement dans la logique de l'émergence de l'identité européenne, sous la forme de l'UEO qui est l'un des paramètres fondamentaux de la stratégie de la France.

Cette identité doit être confrontée par « le pacte de stabilité et de sécurité ». Ce pacte vise à favoriser les conditions d'établissement ou de maintien de la paix et de la sécurité dans cet espace maritime.

.c L'assistance militaire

Le dernier type de solidarité est celui qui s'exerce au profit de pays amis qui en font la demande. Cette aide doit se développer car elle vise à maintenir une certaine stabilité régionale, meilleure garant de la sécurité en Méditerranée. Cette solidarité n'est pas la

moindre. Elle constitue un premier pas vers une réelle approche commune, entre pays du Nord et du Sud, des solutions à apporter aux problèmes existants dans l'espace méditerranéen.

Conclusion

La défense des intérêts de la France dans le cadre militaire passe par une vigilance permanente. Elle repose sur les deux piliers traditionnels que sont la prévention et l'intervention.

Dans ce domaine aussi, la France a des intérêts communs avec d'autres pays européens. Les moyens d'action de ces pays peuvent donc être mis en commun dans le cadre d'initiatives comme les Euroforces.

Enfin, dans le but d'associer les pays du Sud à ces initiatives, l'assistance militaire doit être développée envers ces pays.

5.4 La défense des intérêts de la France dans le cadre diplomatique

5.4.1 La France au sein des pays méditerranéens

a Maintien d'un dialogue concerté euro-méditerranéen

Les perspectives d'élargissement à Malte, à la république de Chypre, et éventuellement à la Turquie vont conférer à l'Union un rôle accru en Méditerranée que la future politique étrangère et de sécurité commune (PESC), si elle parvient à être formulée précisément, concrétisera peut être. L'Union cherche à occuper aujourd'hui une place plus importante dans la résolution des tensions existantes, notamment dans le processus de paix au Proche-Orient, ce que lui contestent les Etats-Unis et Israël.

La France se doit d'œuvrer pour que l'action extérieure de la Communauté demeure tournée vers la rive Sud de la Méditerranée. L'influence de la France en Méditerranée se joue autant dans les capitales européennes que dans les capitales de la rive sud, en engageant l'ensemble européen dans un rôle politique similaire à sa présence commerciale et culturelle.

Cependant et de façon complémentaire, la France tient à ce que le Forum méditerranéen (initiative italienne de 1993 comprenant les 11 participants suivants: France, Italie, Espagne, Grèce, Malte, Portugal, Turquie, Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte) conserve sa qualité d'unique instance réunissant des pays méditerranéens, lieu de débat souple et informel bien distinct des activités de l'Union européenne.

De plus, une crainte demeure dans les chancelleries des pays de la rive sud: la politique méditerranéenne de la France pourrait être affectée par son attitude à l'égard de l'OTAN (questions sécuritaires de rapatriement de nationaux, défense d'intérêts commerciaux,...) car le retour des Français au sein du dispositif militaire intégré pourrait signifier plus de contraintes pour des interventions hors zone OTAN. Il est vraisemblable que ce souci de ses intérêts méditerranéens ne soit pas prioritaire dans la décision française concernant l'OTAN.

b Levée des ambiguïtés européennes

Une contradiction apparaît en Europe entre les objectifs affichés lors de la mise en place du processus de Barcelone, le développement du dialogue euro-méditerranéen et la militarisation des rapports entre l'Europe et son Sud (multiplication des patrouilles, mur

espagnol à la frontière marocaine de Ceuta). L'Europe est soucieuse d'empêcher toute extension des crises et conflits locaux dits de faible ou moyenne intensité. Ainsi, dans les échanges entre les deux rives de la Méditerranée, les aspects sécuritaires prennent le devant de la scène au détriment des questions économiques ou culturelles susceptibles de permettre un véritable dialogue avec nos voisins du Sud.

Les risques de déstabilisation sur les deux rives semblent interdire désormais aux pays du Sud de l'Europe d'assurer leur sécurité à l'aide de systèmes exclusivement nationaux. Ces pays ont pris conscience de l'émergence d'un espace stratégique commun et des limites de leurs capacités. Une politique commune peut reposer sur un système d'alliances malgré les particularités qui marquent chaque pays de la zone.

Cependant, aucune structure existante concernant ces pays européens, n'a vocation à considérer le bassin méditerranéen comme une zone de première importance. L'action diplomatique de la France doit porter en conséquence sur le rétablissement et l'affirmation de cet intérêt commun.

5.4.2 La France et les pays arabes

.a Face au risque du terrorisme

La création d'un espace de co-responsabilité pour gérer positivement le contact entre le Nord et le Sud est la seule alternative contre les tentations du monde arabe de se replier, de se soumettre ou de se révolter.

Dans cette optique, il est nécessaire que la France développe une politique arabo-musulmane qui soit à la fois intérieure et extérieure. Cette politique doit prendre en compte les courants de transnationalité économiques, humains et culturels, et gérer les populations musulmanes installées sur son territoire en préservant les liens avec leur pays d'origine.

.b Proche-Orient et processus de paix israélo-arabe

La France doit accomplir une révolution copernicienne. En effet, la France peut difficilement entreprendre de façon autonome une initiative de règlement, en dehors du cadre européen, sur le problème palestinien, comme sur l'ensemble des questions méditerranéennes. Le Proche-Orient a besoin de la France à travers l'Union européenne. Plusieurs facteurs militent en ce sens: proximité géographique, liens historiques, place de l'Europe dans le commerce régional, dépendance à l'égard du pétrole du Proche-Orient. Ainsi, la France a la responsabilité de fermer la parenthèse de l'affaire de Suez en entraînant les Européens sur le chemin du rétablissement de la confiance proche-orientale vis à vis de l'Europe.

La France doit être une locomotive de l'Europe au Proche-Orient. L'obligation d'établir une stratégie des Européens ne les prédispose pas obligatoirement à un intérêt particulier envers la zone méditerranéenne car très rares sont ceux qui pensent que la sécurité de l'Europe et celle de la Méditerranée ont d'étroits rapports. Il faut appuyer les Allemands, entraîner les Scandinaves, marcher avec les Espagnols et les Italiens qui sont très présents. Sinon la France risque d'être reléguée au rôle de supplétif sécuritaire des Etats-Unis en matière de lutte anti-terroriste et de contributeur au processus de Paix.

Dans cette zone de la Méditerranée, il faut une détermination de dimension gaullienne et une vision qui dépasse l'immédiat et renoue avec l'avant-Suez.

Les vecteurs de l'influence française au Proche-Orient seront à l'avenir plus les petits pays que les grands. Les premiers se préoccupent plus de leur souveraineté et de leur survie que les seconds qui cherchent à étendre leur influence.

5.4.3 Les voies diplomatiques à privilégier

En vue de contrer ou réduire les menaces, l'instrument diplomatique français doit prospecter deux voies majeures que sont la sécurité par la coopération économique et la sécurité par la réduction des tensions.

D'une part, la réduction du déséquilibre économique actuel sur le flanc sud aura autant d'importance que l'élargissement de l'Union européenne pour la stabilité régionale.

D'autre part, pour être crédible, un système collectif de sécurité doit s'engager dans une voie originale dont l'objectif est de couvrir un espace stratégique commun.

La France et les pays riverains doivent profiter de tous les éléments qui cimentent leur communauté d'intérêt autour du bassin méditerranéen en priorité dans sa partie occidentale. Ce projet doit s'appuyer au moins sur un réseau d'alliances à vocation sud-européenne, compatible avec les structures existantes, compétent au premier chef pour la sécurité de la zone, mais aussi pour son développement.

Les progrès passent dans ces deux domaines par la recherche d'une convergence sur les solutions possibles afin d'arrêter une ligne d'action cohérente des parties prenantes. Une approche en ordre dispersé des Etats occidentaux constitue à cet égard l'atout majeur des partis divergents.

Outre cette approche, les rapprochements dans un cadre bilatéral, éventuellement en présence d'un arbitre, peuvent stabiliser la région et diminuer les risques de conflit.

Certes, aucune méthode universelle ne peut s'appliquer. L'approche au cas par cas est en concurrence avec un règlement global des éléments conflictuels. La France, dans ses relations diplomatiques, doit s'engager vers ce type de règlement à double action.

Conclusion

La combinaison des deux processus multilatéraux que sont le Forum méditerranéen et le processus de Barcelone assure à la France davantage de gains diplomatiques au regard des instruments européens dont elle dispose en autonome. Il s'agit d'équilibrer la politique de la France vers le Sud et de confirmer son statut de grande puissance méditerranéenne au moment où pourrait se profiler à l'horizon la possibilité d'un retour de la Méditerranée aux méditerranéens.

Le projet français en Méditerranée semble donc s'inscrire dans une approche régionale destinée à se substituer aux approches globales qui ont fait leur temps et qui étaient en fait l'expression d'un hégémonisme des superpuissances dans une région qui n'est pas la leur.

L'idée de base qui doit prévaloir à cet égard est de sauvegarder la sécurité de tous les pays de la région et de contribuer à lui donner un plus fort degré de stabilité régionale. Il veut instaurer progressivement une zone de libre échange à l'horizon 2010, impliquer les sociétés civiles et intensifier le dialogue politique et de sécurité par une conception géostratégique élargie de la Méditerranée.

Conclusion de la cinquième partie

La défense des intérêts de la France en Méditerranée recouvre trois aspects repris par le processus de Barcelone reposant sur une diplomatie active. Le domaine culturel doit avoir pour but de faciliter la création d'un espace méditerranéen commun aux pays du Nord et du Sud. Le domaine économique repose sur la création d'un partenariat euro-méditerranéen, outil privilégié de coopération et de dialogue. Le développement économique des pays de la rive sud sera obtenu par le soutien, par les pays du Nord, des réformes nécessaires, par la révision de l'aide financière, qui doit reposer sur des bases plus larges, et par l'étude de pistes de réduction du service de la dette des pays du Sud.

Dans le domaine militaire, les initiatives européennes prises doivent être développées, notamment les Euroforces, en associant les pays du Sud par l'intermédiaires d'exercices communs et par le développement d'un assistance militaire envers les pays du Sud.

Enfin le volet diplomatique doit viser à développer une approche régionale. La France qui est partie prenante de deux initiatives multilatérales peut s'appuyer sur la francophonie pour jouer un rôle important dans la zone méditerranéenne.

6. Conclusion

La Méditerranée constitue un espace stratégique indéniable. Cependant la vision des différents acteurs qui jouent un rôle dans cette zone est loin d'être unique.

Il apparaît nettement que la sécurité en Méditerranée échappe très largement au strict cadre de la dimension militaire, même si celle-ci n'est pas à négliger, comme certaines visions relatives à l'exploitation des dividendes de la paix avaient pu, un temps, le laisser penser.

Pour devenir un espace économique stable, un espace de paix et un espace culturel, les pays de la zone méditerranéenne doivent relever trois défis. Le premier est un défi démographique conséquent au déséquilibre qui existe entre le Nord et le Sud. Le second est un défi économique, fortement corrélé au premier. Quant au troisième c'est un défi de pacification de la zone.

Au sens large, le risque majeur de la région méditerranéenne est sans aucun doute représenté par l'instabilité politique, alimentée par différentes causes qui vont du nationalisme qui secoue les Balkans, à l'islamisme qui agite la rive sud en passant par le retard socio-économique qui habite les pays du Maghreb.

Au centre du débat est constamment apparue la nature complexe des nouveaux rapports à promouvoir entre les deux rives. Il est clairement ressorti que maintenant les choses devaient être faites en commun et qu'il fallait travailler ensemble. Si le processus de Barcelone est bien engagé sur le plan économique et sur le plan culturel, le volet sécurité tarde à se développer notamment en raison des difficultés rencontrées dans le règlement de la crise israélo-palestinienne.

Au Nord, c'est l'Union européenne entière qui doit s'engager sur la voie d'un partenariat de sécurité auquel doit répondre au Sud un moyen de concertation approprié qui pourrait être l'UMA. L'effort consenti par l'Union européenne ne doit pas être sous-estimé si elle veut pouvoir stimuler un retour au développement acceptable de l'ensemble des pays riverains. Le Sud ne peut, quant à lui, faire l'économie d'une réflexion profonde sur sa démographie. Dans ce processus où les organisations internationales doivent constituer les instances de dialogue, les Etats doivent toutefois rester vigilants lorsqu'ils sont, comme la France, en position de faire valoir une forte sensibilité méditerranéenne pour insuffler une dynamique réelle et des idées motrices. Il ne faudrait pas non plus négliger d'associer les Etats-Unis au projet sécuritaire méditerranéen. L'actualité le montre, face aux risques militaires la coopération avec l'OTAN, forte de ses moyens de communication, de commandement, de transport et de ses capacités anti-missiles reste actuellement difficilement contournable.

Les initiatives prises par certains pays européens dans le cadre militaire, comme la constitution des Euroforces, peuvent être à l'origine de la construction d'une défense européenne. En effet, les pays participant à ces forces ont des intérêts communs et constituent des réservoirs de forces multinationales intéroperables de part leur appartenance à l'OTAN. Lorsqu'ils auront acquis un peu de maturité, ces réservoirs de forces pourront devenir le noyau d'une éventuelle défense européenne.

Au travers des responsabilités qu'elle assume en Méditerranée, et du projet dont la francophonie peut être un levier essentiel, la France doit être en mesure de fixer des objectifs communs à atteindre avec ses partenaires du Sud. Ces objectifs doivent permettre de développer une économie plus ouverte, contenir les flux migratoires, assurer une sécurité renforcée et surtout mieux comprise par les pays du Sud. Il est essentiel d'associer

notamment ces pays aux projets militaires tels que l'EUROMARFOR en les invitant à faire participer leurs unités à des exercices communs, et en développant une assistance militaire efficace.

De ce travail se dégage la nécessité pour les pays européens riverains de la Méditerranée de poursuivre les initiatives du type processus de Barcelone, ainsi que le développement d'un réel partenariat entre le Nord et le Sud.

Outre la sécurité de leurs approvisionnement en sources d'énergie, les pays du Nord, dont la France, peuvent y trouver l'occasion de se définir des intérêts communs qui pourraient servir de base à la construction d'une défense européenne.

Les pays du Sud quant à eux pourraient poser les bases d'une région d'échanges économiques stable, présageant d'un élan nouveau vers le développement.